BnF Gallica

Le Négoce d'Amsterdam, ou Traité de sa banque, de ses changes, des compagnies orientales et occidentales... par le sieur [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Le Moine de L'Espine. Auteur du texte. Le Négoce d'Amsterdam, ou Traité de sa banque, de ses changes, des compagnies orientales et occidentales... par le sieur Le Moine de Lespine. 1694.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d’une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l’exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE NEGOCE D'AMSTERDAM, OU TRAITE' DE SA BANQUE,

De ses Changes, des Compagnies Orientales & Occidentales, des Marchandises que l'on en tire, & que l'on y apporte des plus considérables Villes de l'Europe, & des autres parties du Monde, & de leurs Poids & Mesures.

Par le Sieur le MOINE DE LESPINE.

BARNABITARUM S. ELIGII PARIS

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE BRUNEL, derriére la Bourse, à la Bible d'or.

M. DC. LXXXXIV.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

QUoi que j'aye apporté beaucoup de ſoin & d'exactitude dans ce Traité du Commerce d'Amſterdam avec les autres Vils les principales, non ſeulement de l'Europe, mais auſſi des autres parties du monde, je ne l'ai pourtant pas encore conduit à ſa perfection. J'ai néanmoins tâché de ne rien obmettre des choſes qui dépendent de mon ſujet; mais ce commerce eſt ſi étendu & ſi conſidérable, qu'il eſt

omme impossible de parler exacte-nent dés la premiére fois de tout ce qui le concerne. J'espére cepen-lant de le faire dans la suite ; sur out à l'égard du rapport des Poids, les Aulnes, & des Mesures que ette Ville a avec celles avec qui el-e fait Commerce, n'ayant pû jus-ques ici avoir sur ce poinct tout l'é-laircissement que je desire. Au este, comme c'est presque une im-ossibilité, quelque peine qu'on se onne, de traiter d'une matiére si mple sans commettre quelque er-eur ; je prie le Lecteur qui décou-rira quelque defaut dans cet Ou-rage d'en avertir le Libraire qui a fait imprimer, afin que dans ne seconde Impression on le puisse orriger, & y ajoûter même ce

qu'on

qu'on trouvera à propos. Je ne parle point de la maniére de faire les régles du Change, parce que j'en ai fait un Traité à part, intitulé; Métode de faire les régles du Change, pour les lieux où les Négocians d'Amsterdam ont leurs plus considérables correspondances, tant en François, qu'en Hollandois.

Ie travaille à un Traité de la maniére de tenir les Livres en doubles Parties que j'enseigne, comme aussi les Régles du Change, tant en François qu'en Hollandois.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

ERRATA.

Page,	Ligne,	Faute,	Lisez
19.	7.	trente-un,	trente-deux.
.	1.	recevant,	revenant.
.	4.	Savonnettes,	Savonneries.
.	7.	les Chambres des autres,	les autres Chambres.
5.	10.	cent dix livres,	cent livres.
4.	18.	une Aulne trois quarts,	une Aulne un tiers.

CATALOGUE

Des Livres nouveaux qui se trouvent à Amsterdam chez PIERRE BRUNEL, *prés la Bourse, à la Bible d'or.*

ATlas nouveau de Samson, contenant la description du Monde, & de chaque Eta en particulier.

Bibliotheque des Autheurs Ecclésiastiques, pa Dupin, 4. 6. vol.

Claude, Oeuvres Posthumes, 8. 5. Tom.

Dictionnaire Historique, ou Mêlange curieu de l'Histoire Sacrée & Prophane, par Moreri fol. 4. Tomes.

---- Universel, par Furetiére, fol. 3. Tom.

Dictionnaire François Italien, Italien & Fran çois, par Veneroni. 4. 2. vol.

---- Geographique, 12.

---- De Richelet, 4. 2. Tom.

Sorberiana, ou bons mots, &c. 12.

Recueil de Piéces curieuses & nouvelles, tant e Prose, qu'en Vers, 12.

Le Portrait d'une femme honnête, raisonnabl &c. par Goussault.

Caractéres, Pensées, Maximes & Sentimen 12.

Les differens Caractéres des femmes du Siécle, 1

Négoce d'Amsterdam, 8.
-Idem en Hollandois, in 8.
parfait Négociant, par Savary, 8. 2. vol.
Guide des Négocians, 8.
lendrier Historique, dans lequel sont claire-ment expliquées les Heures, les Jours, les Semaines, les Mois, les Années, les Cycles, les Eres, & les Epoques, avec un Traité de la Sphére,
Duc de Guise, nouvelle Historique, &c.
ractére de la Reine Elizabeth, & de ses Princi-paux Ministres d'Etat, fig. 12.
Vie de C. Tromp, fig. 12.
bon & du mauvais usage dans les maniéres des femmes,
ttres sur l'état present de l'Europe, avec les Plans de ses Forteresses, avec fig. 4.
stoire du Cardinal Ximenez, par M. Flechier, Evêque de Nimes, fig. 12.
Religion d'un honnête Homme, qui n'est pas Théologien de profession, 12.
Politique Chrêtien, consulté par les Princes & les Etats de l'Europe, 12.
toire de Louïs de Bourbon II. du Nom, Prin-ce de Condé, par C. 12.
Physique occulte, ou Traité sur de la Baguet-e Divinatoire, 12.
Héros de la France, avec fig. 12.
lexions sur la Mort, par Sherlock, 8.
toire de l'Edit de Nantes, 2. Tom.

Vie

Vie de Dubosc, &c. le Gendre, 8.
La fausseté des Vertus humaines, 12.
Recueil de Vers choisis, par le P. Bouhours, 12.
Histoire d'Eloïse & d'Abelard, &c. 12.
Sentence de la Cour de Hollande, &c. contre Mrs van Hallewyn & Roberti, 12.
Paralelle des Anciens & des Modernes, &c. par M. Perrault, 12. 2. Tom.
Tragédies Grecques de Sophocle, traduites en François, par M. Dacier, 12.
Testament Politique de M. Colbert, 12.
Menagiana, ou bons mots, Ménage, 12. fig.
L'utilité des voyages, &c. par Baudelot de Dairval, avec fig. 2. vol. 12.
Nouvelle Pratique d'Arithmetique, &c. par le Sr de Clairecombe, 12.
Recueil de diverses Piéces servant à l'Histoire de Henri III. Roi de France, 12.
L'Art de la Guerre de Machiavel, 12.
Histoire du P. la Chaize, 12.
Remarques nouvelles sur la Langue Françoise, par le P. Bouhours, 12.
Recherches sur les commencemens, & le premier progrés de la R. à la Rochelle, 12.
Relation, ou Voyage de l'Isle de Ceylan dans les Indes Orientales, &c. par Robert Knox, 12. 20. fig.
L'Histoire de l'Archiduc Albert, 12.
De l'Amitié, par M. l'Abbé, &c. 12.
Relation du Voyage & retour des Indes Orienta-
les.

les, pendant les années 1690. & 1691. par un Garde de la Marine ſervant ſur le Bord de M. Duqueſne, 12.

La véritable Politique des Perſonnes de qualité.

Le Portrait d'un honnête Homme, par l'Abbé Gouſſault, 12.

L'Echo de la voix de celui qui crie; Enquerez-vous des Ecritures, Carbonnel, 8.

Veneroni, le Maître Italien, contenant tout ce qui eſt néceſſaire pour apprendre facilement, & en peu de temps, à parler, lire, & écrire en Italien, & entendre les Auteurs, tant en Proſe qu'en Vers, &c. nouvelle Edition, 12.

Varillas, la Politique de Ferdinand le Catholique Roi d'Eſpagne, 12. 3. Tomes.

Remarques ſur le gouvernement du Royaume, durant les régnes de Henri IV. ſurnommé le Grand, de Louïs XIII. ſurnommé, le Juſte, & de Louïs XIV. ſurnommé, Dieu donné, le Grand & l'Invincible, 12.

Relation des Révolutions arrivées à Siam dans l'année 1688. 12.

Mémoires concernant la vie de Jaques II. cy-devant Roi de la Grand-Bretagne, 12.

La Morale de l'Evangile, où l'on traite de la nature de la vertu Chrêtienne, des motifs qui nous y doivent porter, & des remédes contre les tentations, traduit de M. Lucas, 12.

Les ſoûpirs de la France Eſclave, qui aſpire aprés ſa liberté, 4.

LE NEGOCE D'AMSTERDAM.

CHAPITRE PREMIER.

De la Banque d'Amſterdam, & de ce que doivent obſerver ceux qui y veulent mettre leur argent

CEtte Banque eſt comme un Caiſſier général dont la Ville répond, où qui que ce ſoit peut mettre ſon argent & l'en

retirer à ſa volonté, en payant dix florins pour l'ouverture de ſon compte, & enſuite un ſol pour chacune des Parties qui en ſortent. Elle eſt d'une grande commodité aux Negocians qui y payent & reçoivent leurs dettes par billets, leur argent y étant plus aſſuré que s'il étoit chez eux dans leur coffre, d'autant plus que la Ville en eſt la caution.

Les livres y ſont tenus en florins, ſols & deniers.

Le florin vaut vingt ſols, le ſol ſeize deniers.

La Monnoye de Banque vaut toûjours plus que la Monnoye courante, ou en Eſpeces: cette différence eſt à preſent d'environ ſix pour cent, c'eſt à dire, que l'on donne

cent ſix florins Monnoye courante pour avoir cent florins en Banque, & c'eſt cette différence que l'on nomme *Agio de Banque.*

Ceux qui ont de l'argent qu'ils veulent mettre en Banque le peuvent faire ſelon les Eſpéces qu'ils ont, de l'une de ces trois maniéres.

1. Si leur argent eſt en Ducatons, en lingots d'or, ou barres d'argent, ils le peuvent faire porter en Banque, leurs Ducatons y ſeront reçûs à trois florins la piéce, & leurs lingots d'or ou barres d'argent au plus haut prix de leur valeur, & même s'ils veulent retirer les Ducatons ſix mois aprés, ils leur ſeront reſtituez au même prix en payant un ſeiziéme pour cent pour la garde.

2. Si leur argent eſt en Eſpéces ordinaires, ils pourront ſe ſervir des Caiſſiers à qui ils donneront leur Monnoye courante qui leur en écriront la valeur en Banque ſuivant le cours.

3. Ou bien ils chercheront, étant à la Bourſe, de rencontrer quelque Négociant qui ait beſoin de Monnoye courante, & qui par conſéquent leur pourra écrire la Partie dont ils ont beſoin en Banque, à quelque peu meilleure condition que ne feroit un Caiſſier.

Celui qui ayant ſon argent en Banque veut payer quelque Partie à quelqu'un, doit y porter ſon billet lui-même, ou paſſer procuration par devant M^rs^ les teneurs de livres de la Banque à celui duquel il veut ſe

se servir pour cet effet, faute de quo son billet ne sera point reçû, ni pa conséquent la Partie écrite.

Voici ce que le billet doit contenir.

Folio 1124.

Messieurs les Commissaires de la Banque payeront à Paul N. la somme de douze cens cinquantequatre florins douze sols huit deniers. A Amsterdam le

Jean N.

F. 1254. l. 12. 8.

Le *Folio* 1124. qui est au dessus marque le feuillet du grand livre de la Banque où est le compte de celui qui écrit la Partie, ou le billet, ce qu'il ne doit point oublier de met-

tre toûjours au haut de ſon billet.

Mais s'il veut écrire à quelqu'un pour un autre, il faut le marquer dans le billet, & dire:

Folio 1124.

Meſſieurs les Commiſſaires de la Banque payeront à Pierre N. pour compte de Jaques N. la ſomme de....

Les billets ſont reçûs en Banque tous les jours qu'elle eſt ouverte, depuis ſept heures du matin juſques à onze heures avant midi, & ſi celui qui n'aura pû porter ſon billet le matin, eſt cependant obligé d'écrire la Partie ce jour-là, il pourra l'y porter l'aprés midi, & en payant ſix ſols il ſera reçû.

Il ne s'écrit point de Partie en Ban-

Banque au deſſous de trois cens florins, à moins de payer ſix ſols en livrant ſon billet. Il n'y a que les Compagnies d'Orient & d'Occident, qui le peuvent faire.

Il ne s'écrit point auſſi de deniers en Banque au deſſus ni au deſſous de huit, mais ſeulement huit deniers, lors qu'ils ſe rencontrent dans la Partie que l'on veut écrire.

Celui à qui on a écrit une ſomme en Banque n'en peut diſpoſer ou la récrire à un autre, le même jour, excepté le ſecond jour de l'ouverture de la Banque, aprés la ſolde des comptes : mais il doit attendre au lendemain, aprés s'être informé en Banque ſi la Partie qu'il prétend lui avoir été écrite eſt ſur ſon compte, ſur peine de trois flo-

rins d'amende pour chaque cent florins qu'il aura écrit.

C'eſt tous les jours que la Banque eſt ouverte, que l'on doit y aller ou y envoyer quelqu'un devant les huit heures du matin, pour s'informer ſi la Partie que l'on prétend avoir été écrite ſur ſon compte y eſt en effet. Ceux qui y vont aprés huit heures juſques à neuf, ſont obligez de payer deux ſols pour les Parties qu'ils demandent, & depuis neuf heures juſques à trois heures aprés midi ſix ſols.

Meſſieurs les teneurs de livres de la Banque envoyent tous les matins chez ceux qui le deſirent une notte des Parties qui ſont entrées en leur compte le jour précédent, & cela pour la ſomme de dix Ducatons par an. Il

Il faut être trés-exact à ne point écrire à quelqu'un une plus grande ſomme que celle que l'on a en Banque ſur peine de trois florins d'amende pour chaque cent florins que l'on aura écrit de plus.

Meſſieurs les Commiſſaires de la Banque arrêtent, ou ſoldent les comptes deux fois par an, la premiére vers la fin de Janvier, & la ſeconde vers la fin de Juillet: ceux qui y ont compte ouvert ſont obligez d'y aller, ou d'y envoyer leur porteur de procuration déclarer ce qu'ils prétendent qui leur ſoit dû de reſte, & ſi la ſomme qu'ils demandent s'accorde avec les livres de la Banque, on leur nomme le *Folio* du grand livre où leur reſte eſt porté. Mais ſi ce qu'ils prétendent leur

être

être dû ne s'accorde point avec les livres de la Banque, ils ſont obligez de fournir un compte en détail des Parties qu'ils prétendent avoir été écrites en leur compte, & de celles qu'ils ont écrit, afin que M^{s} de la Banque puiſſent par ce moyen trouver l'erreur que les uns ou les autres ont faite. Il ne faut point manquer d'aller accorder ſon reſte dans leſdits temps de la fin de Janvier & de Juillet, ou du moins avant l'expiration de ſix ſemaines aprés, ſur peine de vingt-cinq florins d'amende.

CHAPITRE II.

Des lieux pour où la ville d'Amſterdam a change ouvert. Des traites & remiſes, & comment la valeur en doit être payée.

IL y a change ouvert à Amſterdam pour les Places ſuivantes.

Middelbourg, Anvers, Liſle & autres villes des Païs-Bas;

Paris, Roüen, Lion, Bourdeaux la Rochelle, Marſeille, & autre villes de France;

Londres, Briſtol, & autres ville d'Angleterre, Ecoſſe, & Irlande

Madrid, Cadix, Seville, Bilbao & autres villes d'Eſpagne;

Lisbonne & Port à Port en Por gal;

Ve

Venize, Gennes, Livourne, &c. en Italie.

Francfort, Leipſick, Nuremberg, Cologne, Brême, & autres villes d'Allemagne.

Breſlaw en Sileſie.

Hambourg.

Dantzick, & Konisberg;

On y pourroit même trouver dans le beſoin des lettres pour Copenhague en Dannemark; pour Stockolme en Suede; pour Riga, Lubec, Archangel en Moskovie; & pour Smyrne & Alep dans le Levant, quoi qu'il n'y ait point de change ordinaire pour ces Places.

Voici en quelles Eſpéces les lettres tirées de cette Ville ſur les Places ſuſmentionnées portent de payer, & comment la valeur en eſt comptée.

Sur

Sur Middelbourg, Anvers & Liſle, &c. en livres, Schellins, & Gros de Gros.

La livre de Gros vaut vingt Schellings.

Le Schelling douze Gros.

La valeur en eſt payée en Banque au pair avec avance, ou perte pour le tireur, ſelon le cours du change.

Sur Paris, Roüen, Lion, Bourdeaux, la Rochelle, &c. en écus, ſols & deniers tournois.

L'écu y vaut ſoixante ſols.

Le ſol douze deniers tournois.

La valeur en eſt payée en Banque à raiſon d'un certain nombre de Gros de Gros pour écu.

Sur Londres, &c. en livres, Schellings & Pennins ſterling.

La

La livre ſterling y vaut vingt Schellings ſterling.

Le Schelling douze Pennins ſterling.

La valeur en eſt payée en Banque à raiſon d'un certain nombre de Schellings & Gros de Gros pour livre ſterling.

Sur Madrid, Cadix, Seville, Bilbao, &c. en Ducats, Schellings, & Gros, le Ducat eſtimé vingt Schellings, & le Schelling douze Gros.

Le Ducat y vaut trois cens ſoixante & quinze Maravedis, ou onze Reales de Plata, un Maravedis.

La Reale de Plata trente-quatre Maravedis.

La valeur en eſt payée en Banque à raiſon d'un certain nombre de Gros de Gros pour Ducat.

Sur

Sur Lisbonne, &c. en Croiſades, Schellings, & Gros.

La Croiſade de vingt Schellings, le Schelling de douze Gros.

La Croiſade y vaut quatre cens Rais.

La valeur en eſt payée en Banque à raiſon d'un certain nombre de Gros de Gros pour Croiſade.

Sur Venize en Ducats & Gros.

Le Ducat y vaut vingt-quatre Gros.

La valeur en eſt payée en Banque à raiſon d'un certain nombre de Gros de Gros pour Ducat.

Sur Gennes en Piaſtres, Schellings & Gros. La Piaſtre de vingt Schellings, le Schelling de douze Gros.

La Piaſtre y vaut cinq Liras, la Liras vingt Soldi.

La valeur en eſt payée en Banque à raiſon d'un certain nombre de Gros de Gros pour Piaſtre.

Sur Livourne en Piaſtres, Schellings & Gros.

La Piaſtre de vingt Schellings, le Schelling de douze Gros.

La Piaſtre y vaut ſix Livras, la Livra vingt ſols.

La valeur en eſt payée en Banque à raiſon d'un certain nombre de Gros de Gros pour Piaſtre.

Sur Francfort pour les Foires en florins de ſoixante-cinq Creuzers de change.

La valeur en eſt payée en Banque à raiſon d'un certain nombre de Gros de Gros pour florin.

Mais les lettres tirées ſur Francfort hors le temps des Foires, & quelque-

quefois même aux Foires, portent ordinairement de payer en Richedalles de quatrevingts-dix Creuzers courans.

La valeur s'en paye en Monnoye courante à raiſon de cent Richedalles de Hollande pour cent dix à cent vingt Richedalles de quatre-vingt-dix Creuzers courans ſuivant le cours du Change.

Sur Leypſich en Richedalles, & Gœde Gros.

La Richedalle vaut vingt-quatre Gœde Gros.

Le Gœde Gros douze deniers.

La valeur en eſt payée en Monnoye courante ſelon l'accord à raiſon d'un certain nombre de ſols pour Richedalle.

Sur Nuremberg en Richedalles

le quatrevingt-dix Creuzers.

La valeur en eſt payée Monnoye courante à raiſon de cent Richedalles de Hollande pour cent dix à cent vingt-huit Richedalles de quatrevingt-dix Creuzers.

Sur Cologne en Richedalles & Albus.

Un Richedalle y vaut ſoixante & dix-huit Albus.

L'Albus douze deniers.

La valeur en eſt payée en Banque, ou en Monnoye courante à raiſon de cent Richedalles de Hollande, pour cent dix à cent vingt Richedalles de Cologne.

Sur Breme en Richedalles & Gros.

La Richedalle y vaut ſoixante & douze Gros.

La valeur en eſt payée en Mon-

noye

noye courante, à raiſon de cent Richedalles de Hollande, pour cent dix à cent vingt Richedalles de Brême.

Sur Hambourg en Darlders, & Schellings Lubs.

Le Dalder y vaut trente-un Schelling Lubs.

Le Schelling Lubs douze deniers.

La valeur en eſt payée en Banque en un certain nombre de ſols de Hollande pour Dalder.

Sur Dantzick & Konisberg en Livres, Schellings & Gros de Gros, d'un certain nombre de Gros de Pologne pour Livre de Gros.

Trente Gros y font un florin de Pologne. Un Gros vaut dix-huit Pennings.

Sur Breſlaw en Richedales Impériales.

La Richedalle y vaut trente Silvre Gros. Le Gros douze deniers.

La valeur en eſt payée en Banque à raiſon d'un certain nombre de ſols pour Richedalle.

Celui qui veut remettre, ou tirer ſur quelqu'une des Places ſuſmentionnées, doit néceſſairement aller à la Bourſe, où les Négocians s'aſſemblent tous les jours ouvrables, depuis midi juſqu'à une heure, ou y envoyer quelqu'un pour ſoi, parce qu'il ne s'arrête preſque point de Parties de change que là, & que les Courtiers ne vont point dans les maiſons des Négocians y propoſer les Parties, comme cela ſe pratique en quelqu'autres Villes.

Les Parties étant conclûës, ſi elles l'ont été par un Courtier, comme

me cela ne ſe fait guére autremen
le Courtier qui les a arrêtées va l'a-
prés midi querir les lettres chez ce-
lui qui les doit fournir, & les trou-
vant conformes, il les porte à ce-
lui pour qui il les a priſes, lequel
en doit payer la valeur le lende-
main en Banque, ou en Monnoye
courante, ſelon l'arrêté.

Mais ſi la Partie doit être écrite
en Banque, & que celui qui a four-
ni les lettres deſire que la valeur en
ſoit écrite à un autre pour lui; celui
à qui les lettres ont été fournies le
doit faire en tirant un billet de celui
qui lui a fourni les lettres, par le-
quel il le prie de payer à cet autre
pour lui la valeur deſdites lettres,
& il ne le doit point faire ſans avoir
ledit billet.

Celui à qui l'on a fourni des Lettres n'en doit payer la valeur en Monnoye courante ſans tirer un reçû particulier de celui qui les lui a fournies, par lequel il paroiſſe que la ſomme qu'il reçoit eſt pour la valeur de telles Lettres de change par lui fournies, montant à tant de florins de Banque, & Agio à tant pour cent.

La raiſon en eſt qu'en cette ville d'Amſterdam, quoi que les Lettres de change portent valeur reçûë, la valeur n'en eſt point réputée payée qu'elle n'ait été écrite en Banque. Ainſi celui qui payeroit la valeur d'une Lettre de change à lui fournie en Monnoye courante ſans en retirer un reçû particulier ne pourroit en demander le rembourſement, la

la Lettre de change recevant à Protest, parce qu'il ne pourroit justifier qu'il en eût payé la valeur.

CHAPITRE III.

De ce que doivent observer ceux qui ont des Lettres de change a recevoir en cette Ville.

1. TOutes les Lettres de change tirées sur cette Ville doivent être payées en Banque à moins quelles ne portent expressément qu'elles le doivent être en Monnoye courante.

2. Pour obtenir acceptation d'une Lettre de change, il la faut porter chez celui qui la doit accepter & même la lui laisser, s'il le desire pour lui donner le temps de revoi

ses avis & d'en prendre la notte, mais lors du depart de la poste, il la faut aller requerir afin d'en pouvoir envoyer le Protest en cas qu'elle ne soit point acceptée. Cependant il est bon d'observer que l'on ne laisse gueres de Lettres de change entre les mains de celui qui la doit accepter, lors qu'elles sont payables en Monnoye courante, & particuliérement à ordre.

3. Lors que la Lettre de change est échuë l'on la porte ordinairement chez celui qui la doit payer aprés avoir mis au dos; *Ecrivez le contenu en l'autre part en mon compte en Banque, a Amsterdam le, &c.* auquel on la laisse, & qui en écrit le lendemain la valeur en Banque.

4. Mais ſi le Porteur de la Lettre de change n'a point de compte en Banque, ni n'en veut avoir, il peut propoſer à celui qui la lui doit écrire en Banque de le payer ne Monnoye courante, en s'accordant avec lui du prix de l'Agio, & ayant reçû ſon argent mettre au dos de la Lettre de change, qu'il a reçû une telle ſomme Monnoye courante. L'Agio a tant p. c. ‰ pour la valeur mentionnée en l'autre part.

5. Si ledit Porteur de la Lettre ne peut s'accommoder pour l'Agio de Banque avec celui qui lui doit payer la Lettre de change il s'en pourra accommoder avec un Caiſſier ou quelqu'autre qui lui en payera la valeur, & alors il doit mettre au dos de la Lettre de change;

Ecri-

Ecrivez pour moi le contenu en l'autre part a N N. en Banque, valeur de lui à Amſterdam, &c.

6. Comme il peut arriver quelquefois, que le Porteur d'une Lettre de change ne juge point à propos de rendre la Lettre de change à celui qui la doit payer, que la Partie ne ſoit écrite en Banque, il doit alors, (aprés avoir preſenté la Lettre à ſon Debiteur, & averti qu'il la trouvera en Banque) l'y porter & la livrer à M^rs de la Banque en leur payant ſix ſols, & les avertiſſant de ne rendre ladite Lettre que la Partie ne ſoit écrite, aprés quoi le Porteur de ladite Lettre doit retourner en Banque lors qu'il croit que la partie pourra être écrite, pour la demander, & la trouvant

vant d'accord, dire à ces Mrs, qu'ils peuvent delivrer ladite Lettre à celui qui la lui a écrite, qui la doit ensuite venir retirer: mais si le Porteur de la Lettre ne trouve point la Partie écrite & qu'il ne puisse attendre davantage sans risques, il doit retirer ladite Lettre de la Banque pour en faire faire le Protest, faute de payement.

7. Toutes les Lettres de change sur cette Ville doivent être acquitées au plus tard le sixiéme jour aprés l'écheance si ce n'est (pour celles qui doivent être écrites en Banque) que le sixiéme jour aprés l'écheance ne tombe en un temps que la Banque soit fermée, alors celui qui la doit écrire en Banque peut attendre jusqu'au troisiéme

jour

jour de l'ouverture de ladite Banque, auquel troiſiéme jour ſi la Partie ne ſe trouve écrite il faut abſolument faire le Proteſt.

Mais comme pour bien connoître l'écheance des Lettres de change, il faut ſçavoir quel temps ſignifie ce mot Uſance, & quel Stile vieil ou nouveau s'obſerve au lieu d'où la Lettre eſt tirée, voici trois Tables par le moyen deſquelles l'on trouvera facilement ce dont on aura beſoin.

PRE-

PREMIERE TABLE.

Qui contient les lieux d'où l'on tire ordinairement ſur cette Ville à Uſance, & qui marque ce que ſignifie ce mot d'Uſance, par rapport au lieu d'où là Lettre eſt tirée.

De Paris & de toute la France, De Londres & de toute l'Anglet. D'Anvers & de toutes les 17. Provinces,	Uſ. eſt 1. mois 2. Uſ. 2. mois de datte.		
De Madrid & de toute l'Eſpagne, De Venize & de toute l'Italie, De Lisbonne & de tout le Portug.	U 2. m. ½ Uſ. 1. m.	de datte.	
De Danzick, De Konisberg,	Uſance eſt 1. mois 2. Uſances 2. mois	de vûë.	
D'Ausbourg, De Vienne, De Francfort, De Nuremberg,	2. Uſances 28. jours 1. Uſance 14. jours. ½ Uſance 7. jours	de vûë.	

SE-

SECONDE TABLE.

Contenant les lieux où le vieux Stile est en usage.

A Archangel en Moscovie,
A Berlin & tout le Brandebourg.
A Stockholm & toute la Suede,
A Coppenhague & tout le Dannemark,
A Riga en Liflandt,
Dans le Holstein & le Mekelbourg,
A Hambourg & Lubeck,
A Franckfort,
A Leypsick, Naumburg, Nuremberg, & toute la Saxe,
A Emden & tout Loostfrise,
A Utrecht,

En Allemagne chez les Princes
Proteſtans,
A Zurik, Berne, Baſle, Schafhou-
ſe, Glaris, Cantons Proteſtans,
A Geneve,
A Londres, & toute l'Angleterre,
l'Ecoſſe & l'Irlande.

TROISIEME TABLE.

Contenant les lieux où l'on obſerve le nouveau Stile.

CEtte ville d'Amſterdam & toutes les villes de Hollande,
Middelbourg & toute la Zelande,
Anvers & toutes les Provinces des
Païs-Bas Eſpagnols,
Paris & toute la France,
Madrid, Cadix, & toute l'Eſpagne,
Lisbonne & tout le Portugal,

Rome & toute l'Italie,
Vienne & toute l'Autriche,
Presbourg & toute la Hongrie,
Prague & toute la Boheme,
Bolſano dans le Tirol,
Breſlaw & toute la Silezie,
Dantzick, Konisberg & toute la Pologne,
Cologne, & tous les Princes de la Religion Romaine en Allemagne.
Tous les Cantons Suiſſes de la même Religion.

Il ſera aiſé par le moyen de ces trois Tables de trouver l'écheance à Amſterdam de quelque lettre que ce ſoit.

I. EXEMPLE.

Si la Lettre de change eſt tirée de Pa-

Paris, de quelqu'autre Ville de France, ou de quelqu'autre lieu où l'on obſerve le nouveau ſtile & où l'Uſance ſignifie un mois de datte du 22. Janvier payable à 2. Uſances écherra le 22. Mars ſuivant.

II. EXEMPLE.

Si la lettre eſt tirée de Madrid, ou de quelqu'autre Ville d'Eſpagne, de Portugal ou d'Italie, où l'on obſerve le nouveau Stile & où le mot d'Uſance ſignifie 2. mois de datte, la Lettre tirée deſdits Lieux le même jour payable à Uſance le 22. Janvier écherra auſſi le 22. Mars ſuivant

III. EXEMPLE.

Si la Lettre eſt tirée de Londres, ou de quelqu'autre lieu, où l'on obſerve

ſerve le vieux Stile & où l'Uſance ſignifie un mois de datte, la Lettre de change tirée à 2. Uſances le 22. Janvier écherra le 12. Mars ſuivant. La raiſon de ceci eſt que le nouveau Stile avance de dix jours le vieux, & que lors que ceux qui obſervent le vieux Stile ſont au premier du mois, ceux qui obſervent le nouveau ſont à l'onziéme.

IV. EXEMPLE.

Si la Lettre eſt tirée de Hambourg à quatre ſemaines de datte, le 22. Janvier, la Lettre écherra le 29. Février ſuivant, parceque l'on obſerve le vieux Stile à Hambourg.

V. EXEMPLE.

Mais je crois devoir avertir ici que

que cette différence de dix jours qu'ont ceux qui obſervent le vieux Stile avec ceux qui obſervent le nouveau ne durera que juſques à la fin de Février de l'année 1700. aprés quoi il y aura onze jours de différence, parce que ladite année 1700. ſera Bixeſtile pour ceux qui obſervent le vieux Stile, & ne le ſera point pour ceux qui obſervent le nouveau, pour des raiſons qui ſeroient trop longues à rapporter ici & qui ne font rien à mon ſujet. Ainſi la Lettre de change tirée de Londres le 22. Janvier 1700. écherra le 11. Mars ſuivant.

VI. EXEMPLE.

Puis que la datte des Lettres de change de quelque endroit qu'elles

ſoient tirées ne ſert de rien pour l'écheance deſdites Lettres, lors que l'Uſance y ſignifie des jours de vûë & qu'il n'y a que le jour de l'acceptation qui y puiſſe ſervir ; ainſi le temps de l'écheance d'une Lettre tirée de Dantzick à Uſance, ne commencera à courir que du jour de l'acceptation, de ſorte que ſi elle eſt acceptée le 22. Janvier, elle écherra le 22. Février ſuivant, & ainſi de toutes les autres ſelon qu'Uſance ſignifie plus ou moins de jours de vûë.

Mais comme il eſt auſſi néceſſaire de connoître la juſte valeur des Eſpéces mentionnées dans les Lettres de change, l'on trouvera ici que ;

Les Lettres de change tirées d'An-

d'Anvers, de l'Isle, & autres Villes de Flandres & de Brabant, portent ordinairement de payer en Livres, Schellings, & Gros de Gros.

La Livre de Gros vaut vingt Schellings ou f. 6.

Le Schelling douze Gros ou 6. s.

Le Gros huit deniers.

Celles qui sont tirées de Paris, Lion, Roüen, Bordeaux, &c. portent de payer en écus sols & deniers d'un certain nombre de Gros de Gros la piéce.

L'écu vaut soixante sols.

Le sol douze deniers.

Celles qui sont tirées de Londres, ou autres Villes d'Angleterre portent de payer en Livres, Schellings & Pennins sterling, d'un certain nombre de Schellings &

Gros de Gros pour livres ſterlings.

La Livre ſterling y vaut vingt Chelins.

Le Chelin douze Penins.

Celles qui ſont tirées de Madrid, Cadix, Seville, Bilbao, &c. portent de payer en Ducats, Schellings & Gros, d'un certain nombre de Gros de Gros par Ducat.

Le Ducat vaut vingt Schellings.

Le Schelling douze Gros.

Celles qui ſont tirées de Lisbonne & Port à Port portent de payer en Croiſades, Schellings & Gros, d'un certain nombre de Gros de Gros pour Croiſade.

La Croiſade eſtimée 20. Schellings.

Le Schelling douze Gros.

Celles qui ſont tirées de Venize por-

portent de payer en Ducats & Gros d'un certain nombre de Gros de Gros pour Ducat, le Ducat vaut 24 Gros.

Celles qui sont tirées de Gennes & de Livorne portent de payer en Piastres, Schellings & Gros, d'un certain nombre de Gros de Gros pour Piastre.

La Piastre vaut 20. Schellings.

Le Schelling douze Gros.

Les Lettres tirées de Hambourg portent de payer en Dalders & Schellings Lubs, d'un certain nombre de sols pour Dalder.

Le Dalder vaut trente-deux Schellings Lubs.

Celles qui sont tirées de Dantzick & de Konisberg, portent de payer en Livres, Schellings & Gros de Gros.

La Livre de Gros vaut vingt Schellings.

Le Schelling douze Gros.

Les Lettres tirées de Francfort en Foire portent de payer en florins de 65. Creutzers de change d'un certain nombre de Gros de Gros pour florin.

Et celles qui ſont tirées hors des Foires portent ordinairement de payer en Richedalles & Sols.

Une Richedalle vaut cinquante ſols.

Les Lettres tirées de Leypſick, Nuremberg, Cologne, Breſlaw, Brême, &c. portent de payer en Richedalles & Sols.

La Richedalle vaut cinquante ſols.

CHAPITRE IV.

Des Manufactures établies tant en cette Ville que dans les autres de Hollande.

COmme il me ſeroit impoſſible de nommer en détail toutes les dif-

différentes ſortes de Marchandiſes, qui ſe fabriquent en cette ville d'Amſterdam & dans les autres villes de Hollande, particuliérement depuis l'Azile que les Réfugiez de France y ont trouvé, & qu'outre celles qui s'y fabriquoient auparavant, toutes celles qui ſe fabriquent en France y ſont preſentement parfaitement bien imitées. Je me contenterai de marquer le plus exactement que je pourrai les Lieux où ſont établies leſdites Manufactures afin que ceux qui en pourront avoir beſoin puiſſent ſçavoir où ils doivent s'adreſſer pour les avoir de la premiére main & je commencerai par

AMSTERDAM.

Il ſe fabrique dans cette Ville de

outes ſortes d'Etoffes, & Rubans, or & argent, & de ſoye, plus belles & riches que dans les autres Villes, & qui différent peu de celles de France, & reviennent à 15. ou 20. p. c. $\frac{o}{o}$ moins.

Quantité de Draps, Camelots, Trippe de Velours, & toutes ſortes d'Etoffes de laine.

Des Gazes de toutes façons.

Des Cuirs dorez plus beaux & meilleurs que ceux qui ſe fabriquent en France.

L'on y apprête toutes ſortes de Cuirs, comme, Maroquins, Chamois, &c.

Il s'y trouve environ trente Rafineries de Sucre.

Quelques-unes de Borax.

De Camphre.

De Cinabre, ou Vermillon.

De Souffre.

Diverſes Blancheries de Cire.

Des Savonnettes de toutes les ſortes.

Un grand nombre de Moulins à ſcier du bois de toutes les façons;

A faire de la Poudre;

A Polir le Marbre;

A faire du Tabac en poudre;

A preſſer des Huiles de toutes ſortes de grains.

Et comme il y a pluſieurs Particuliers qui ont des Chats de Civette de Guinée, l'on peut dire que c'eſt en cette Ville que l'on peut trouver ce parfum à bon compte.

HARLEM.

A une Fabrique de Velours groſſiers, à fleurs, legers, & de toute

ortes de petites Etoffes, dont elle a grand debit, comme aussi de toutes ortes de Fil & Rubans de fil.

De plus c'est où l'on trouve les Toiles que l'on nomme de Hollande qui y sont apportées tant de la Duché de Julliers que de l'Overyssel vers le Printemps en écru pour y recevoir ce beau blanc que l'on y admire.

L E Y D E N.

Sa fabrique de Draps, Serges, & Camelots est sans contredit la premiére de l'Europe.

C'est aussi de là que vient le meilleur Beurre de Hollande.

D E L F T.

A pour fabrique la Fayence façon de Porceleine dont elle a grand debit, étant beaucoup plus belle

&

& mieux contrefaite que celles qui ſe font en France.

ROTTERDAM.

Il y a peu de Manufactures à Rotterdam, mais vers la fin de l'Automne, la pêche du Harang y eſt preſque auſſi conſidérable, que celle d'Enkuyſe.

Sa ſcituation ſur la Meuſe a rendu ſon négoce pour France, Angleterre, & Ecoſſe trés-conſidérable.

DORT.

C'eſt en cette Ville qu'eſt l'Etappe du Vin du Rhyn, & de la Peſche du Saumon.

Il y a pluſieurs Rafineries de Sel.

Et des Fabriques & Blancheries de Fil.

HORN.

Fournit de Fromages preſque toute l'Europe.

SARDAM.

Quoi que Sardam ne ſoit qu'un Village proche d'Amſterdam, je n'ai pas crû le devoir oublier, puis que c'eſt le lieu où il ſe conſtruit, ſans contredit, plus de Vaiſſeaux qu'en aucun autre lieu de l'Europe, preſque tous les Habitans y étant Charpentiers, & deſquels l'on dit que leur donnant trois mois d'avance ils s'obligeront de fournir un Vaiſſeau par jour de telle grandeur & auſſi long temps que l'on deſirera.

Il y a auſſi pluſieurs Moulins à Papier & à Amidon.

CHAPITRE V.

Des Poids, des Meſures, & des Monnoyes dont l'on ſe ſert en cett ville d'Amſterdam.

DU POIDS.

TOutes les Marchandiſes ſujettes au poids qui ſe vendent ou achettent en cette Ville en gros doivent être peſées au Poids de ladite Ville, duquel le Scheſpont eſt de 20. Leſpont, ou 300 l.

La Leſpont de 15 l.
Le Centenaer de 100 l.
La Pierre de 8 l.
La Livre de 2. Marcs, ou 16 on.
L'Once de 2. Lots, ou 8. dragm.
Le Lot de 10. Engelſen.
L'Engelſe de 32. Grains.

Les Perles, Diamans, & autres Pierreries y sont pesées au Carrat.

Un Marc est 24. Carrats.

Un Carrat douze Grains.

DU PIED.

Les Bois de Charpente & autres sont mesurez au Pied.

Le Pied est de onze Pouces.

Le Pouce de douze Lignes.

DE L'AUNE.

L'on se sert en cette Ville de deux différentes Aunes.

L'une de deux pieds $4\frac{1}{2}$ Pouces, qui est celle d'Amsterdam.

Et l'autre de deux pieds $5\frac{1}{2}$ pouces, qui est celle de Flandres.

DES MESURES DES LIQUIDES.

DU VIN DU RHIN.

Le Voeder de Vin du Rhyn est mesuré par Aemen.

L'Ae-

L'Aemen est de 128. Mengelen, ou 64. Stoop.

La Mengelen de deux pintes.

DU VIN DE FRANCE.

Les Vins de France se vendent au Tonneau.

Le Tonneau est quatre Bariques, ou six Tiersons.

La Barique doit contenir 180 Mengelen.

DU VIN D'ESPAGNE.

Les Vins de Malaga & des Canaries se vendent à la Pipe.

Une Pipe doit contenir trois cens quarante Mengelen.

DE L'EAU DE VIE.

Les Eaux de Vie se vendent par trente Virtels.

La Virtel contient 6. Mengelen.

DE LA BIERE.

La Biére se vend à la Tonne.

Une Tonne contient 128. Mengelen, ou 64. Stoop.

La $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ à proportion.

Une Mengelen deux Pintes.

DE L'HUILE D'OLIVE.

Les Huiles d'Olive se vendent à la Piéce.

Une Piéce est estimée à 717. Mengelen.

Les Pipes sont mesurées par Steekcannes.

Une Steekcanne est 16. Mengelen.

DE L'HUILE DE BALEINE.

L'huile de Baleine se vend à la Barique.

La Barique doit contenir douze Steekcannes.

La Steekcanne de 16. Mengelen.

DU BEURRE.

Le Beurre ſe vend au Baril.

Le Baril eſt de 80. livres.

Le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ à proportion.

DU HARENG.

Les Harengs ſe vendent au Laſt.

Un Laſt eſt douze Barils.

Le Baril contient environ Harengs.

DES GRAINS.

Les Grains, comme Froment, Segle, Orge, Avoine, &c. ſe vendent au Laſt.

Un Laſt eſt de 27. Mudde.

Le Mudde de 4. Schepels.

Un Laſt eſt auſſi de 36. Sacs.

Le Sac de 3. Schepels.

DU SEL.

Le Sel ſe vent au cent.

Le cent eſt de 104. Meſures.

DES MONNOYES.

Je ne parle point ici des Eſpéces réelles qui changent ſouvent, mais de celles qui ſont en uſage dans la vente & achat des Marchandiſes, comme ſont la Livre, le Schelling & le Gros de Gros, la Richedalle, le Florin d'or, ou Goutgulden, & le Florin, les Sols & les Deniers ordinaires.

La Livre de Gros vaut 20. Schellings de Gros, ou 6. Florins.

Le Schelling de Gros, douze Gros de Gros, ou ſix ſols.

Le Gros de Gros huit deniers.

La Richedalle vaut 50. ſols, ou $2\frac{1}{2}$ Florins.

Le Florin d'or vingt-huit sols.
Le Florin vingt sols.
Le Sol seize deniers.

Tarif pour les Marchands, de ce qu'ils doivent payer au Poids d'Amsterdam.

DECLARATION

TOus les Bourgeois, tant les Acheteurs que les Vendeurs, doivent payer, chacun la moitié du Poids & de la Ferme de la Ville.

Deux Etrangers, tant les Acheteurs que les Vendeurs doivent aussi payer chacun la moitié.

Quand un Bourgeois achette ou vend à un Etranger, ledit Etranger doit payer auparavant le

Droit du Poids, mais celui de la Ferme se paye par moitié.

Comme il y a beaucoup de différence au sujet du payement du Poids du Fromage, entre l'Acheteur & le Vendeur, Bourgeois & Etranger, plus qu'en aucune autre sorte de Marchandise, l'on verra par les huit Articles suivans, ce que chacun doit payer.

Fromages de Commin ou de Vache.

DEux Bourgeois achetans, ou vendans l'un à l'autre, l'Acheteur doit payer, pour le Schippont de 300. liv. 0. 11. 8
Et le Vendeur 0. 5. 8

0. 17. 0

Deux

Deux Etrangers achetans, ou vendans l'un à l'autre, l'Acheteur doit payer pour le Schippont de 300. livres o. 11. 8

Et le Vendeur comme des. o. 5. 8

o. 17. o

Un Bourgeois achetant d'un Etranger, le Bourgeois doit payer, pour le Schippont de trois cens livres o. 10. 8

Et l'Etranger o. 6. 8

o. 17. o

Un Etranger achetant d'un Bourgeois, l'Etranger doit payer, pour le Schippont de trois cens livres o. 12. 8

Et le Bourgeois o. 4. 8

o. 17. o

Fromages doux, ou frais, nommez Soetemelks-Kaas.

Deux Bourgeois achetans ou vendans l'un à l'autre, l'Acheteur doit payer de 100. livres	0. 4. 0
Et le Vendeur	0. 2. 0
	0. 6. 0
Deux Etrangers achetans ou vendans l'un à l'autre, l'Acheteur doit payer de 100. livres	0. 4. 0
Et le Vendeur	0. 2. 0
	0. 6. 0
Un Bourgeois achetant d'un Etranger, le Bourgeois doit payer de 100. livres	0. 3. 8
Et l'Etranger	0. 2. 8
	0. 6. 0

Un Etranger achetant d'un Bourgeois, l'Etranger doit payer de

100. livres	0. 4. 8
Et le Bourgeois	0. 1. 8
	0. 6. 0

N O T A.

Toutes les Denrées qui péſent plus d'une livre, doivent payer juſques à 25. livres, 26. livres juſques à 50. livres, & de 51. à 75. & de 76. juſques à 100. livres.

On paye auſſi pour chaque peſée des Marchandiſes que le lecteur verra marquées, autant de ſols qu'il trouvera des Etoilles.

De même on paye pour toutes les Marchandiſes, Drogueries, &c. qui ſe vendent par quarterons des livres, pour chaque peſée deux ſols.

Et

Et les autres payent pour chaque pesée un demi sol.

	Poids,	*Ferme*,	*En tout.*	
	sols	sols	flor.	sols
A.				
ACier	1	3	—	4
Airain, voyés Métail				
Alpistre, ou graine des Canaries	2	5	—	7
Alum	$1\frac{1}{2}$	3	—	$4\frac{1}{2}$
Amandes	$1\frac{1}{2}$	6	—	$7\frac{1}{2}$
Amidon	2	5	—	7
Anil, voyez Indigo				
Anis	$1\frac{1}{2}$	5	—	$6\frac{1}{2}$
Argent vif	3	10	—	13
Azur	3	3	—	6
B				
BAleine, ou barbe de Baleine	1	3	—	4

Be-

	Poids,	Ferme,	En tout.	
	sols	sols	flor.	sols
Bevers Win	3	3	—	6
Bayes de Laurier	1½	3	—	4½
Bois de Bresil	3	3	—	6
Bois d'Ebéne	2	3	—	5
Bois de Letre	1½	3	—	4½
Bois de Campéche, voïés Campéche				
Bois de S. Martin	1½	3	—	4½
Bois de Guayac	1½	3	—	4½
Bois de Buis	1½	3	—	4½
Bois Jaune	1½	3	—	4½
Borrax	3	8	—	11
Bourre de Beuf	1	3	—	4
Beurre -- le Baril	2	9	—	11
Beurre -- le demi Baril	1	4½	—	5½
Beurre -- le quart de Baril	1	2¾	—	3¾

	Poids,	Ferme,		En tout.
	ſols	ſols	flor	ſols
Beurre -- le huitiéme de Baril	1/2	1 1/8	—	1 5/8
Beurre -- le ſeiziéme de Baril	1/2	5/8	—	1 1/2
C.				
CAmpéche	1 1/2	3	—	4 1/2
Canelle *	2	16	—	18
Canons de Fer	1	2	—	3
Capelette	4	20	1	4
Capres	2	3	—	5
Caſſe ou Caneſiſſe	3	6	—	9
Caviar	1	3	—	4
Ceruſe	3	3	—	6
Chanvre	1	1 1/2	—	2 1/2
Chaſtaignes	1	3	—	4
Cinabre ou Vermillon	3	3	—	6
Cire	2	4	—	6
Cloches ou Airain voyez Métail				

	Poids,	*Ferme*,	*En tout*	
Clous de Geroſle, voyez Geroſle	ſols	ſols	flor.	ſols
Cochenille **	10	60	3	10
Colle	1	3	—	4
Commin	$1\frac{1}{2}$	5	—	$6\frac{1}{2}$
Corail	1	3	—	4
Cordages	1	$1\frac{1}{2}$	—	$2\frac{1}{2}$
Coriandre	3	3	—	6
Corinthe	$1\frac{1}{2}$	5	—	$6\frac{1}{2}$
Cotton	3	3	—	6
Couperoſe	2	16	—	18
Crayon	1	3	—	4
Criſtal de Tartre	$1\frac{1}{2}$	3	—	$4\frac{1}{2}$
Cuirs d'Eſpagne	4	3	—	7
Cuivre	2	8	—	10
D.				
DAttes	3	3	—	6
Dents d'Elephant	3	10	—	13

Dro-

	Poids, sols	*Ferme*, sols	flor.	*En tout*. sols
Drogueries	3	3	—	6
Drumen, qui eſt le bout des piéces de toilles	3	3	—	6
E.				
ECorce de Citron	5	6	—	11
Etain	2	8	—	10
Etoupes	1	1	—	2
F.				
FLoret	10	15	1	5
Fil à Cables	1	$1\frac{1}{2}$	—	$2\frac{1}{2}$
Fil à Chandelles	1	3	—	4
Fil	1	3	—	4
Fil dit Spinael pour les Cordonniers	3	3	—	6
Fil de Cotton	3	3	—	6
Fil de Laine	3	3	—	6

	Poids,	Ferme,	En tout.	
	sols	sols	flor.	sols
Fil de Chanvre	3	3	—	6
Filasse, ou Lin	1	3	—	4
Figues	1 1/2	3	—	4 1/2
Fleur de Muscade, voyez Macis				
Floret				
Fromages	1	5	—	6
Fromages de Commin, le Schippont	2	15	—	17

G.

GAlles, ou Noix de Galles				
Garance	1 1/2	4 1/2	—	6
Gérofle *	4	20	1	4
Glands de terre	1 1/2	3	—	4
Gingembre Confit	5	4	—	9

Gin-

	Poids,	Ferme,		En tout.
	sols	sols	flor.	sols
Gingembre sec	1 1/2	4	—	5 1/2
Gommes	1	3	—	4
Gomme Laque	3	3	—	6
Graine	2	4	—	6
Graine d'Oignons	2	6	—	8
Graine de Canarie, voyez Alpitre				
Graisse de Porc	1	3	—	4
H.				
HOublon	1	3	—	4
Huile de Palme	3	3	—	6
Huile de Bayes	3	3	—	6
I.				
JAmbons	1	3	—	4
Indigo, ou Anil *	7	3	—	10
Indigo	7	33	2	

	Poids	Ferme	En tou[t]	
	sols	sols	flor	sol
L.				
LAine d'Austriche	1½	3	—	4½
Laine d'Espagne	3	3	—	6
Lard	1	3	—	4
Laton, ou Cuivre Jaune	2	8	—	10
Lin ou Filasse	1	3	—	4
M.				
MAcis, ou Fleur de Muscade *	5	30	1	15
Mélasse, voyez Sirop				
Métail ou Airain pour Cloches	2	8	—	10
Miel	1	3	—	4
Miny	1	3	—	4
Muscade *	2	20	1	2

	Poids,	Ferme,		En tout.
	sols	sols	flor.	sols
N.				
NOir à noircir	1	3	0	4
Noix de Galles	2	6	—	8
Noix de Muscade, voyez Muscade				
O.				
ORge Mondé	3	3	—	6
Orseille, ou Tournesol	$1\frac{1}{2}$	3	—	$4\frac{1}{2}$
P.				
PAstel	$1\frac{1}{2}$	$4\frac{1}{2}$	—	6
Peaux	1	3	—	4
Plomb	1	3	—	4
Plume	$1\frac{1}{2}$	3	—	$4\frac{1}{2}$
Poivre	2	13	—	15
Pottas	$1\frac{1}{2}$	3	—	$4\frac{1}{2}$
Poudre à Canon	2	8	—	10

Pru-

	Poids,	Ferme,	En tout.	
	sols	sols	flor.	sols
Prunes	1	3	—	4
R.				
RAisins bleux	1½	3	—	4½
Raisins	1½	3	—	4½
Raisins				
Raisine	1	3	—	4
Réglice	1½	3	—	4½
Rende	1½	4½	—	6
Ris	1½	4	—	5½
Roverouns, ou Teinture rouge	1½	3	—	4½
Ruban, blanc ou Lie	3	3	—	6
S.				
SAffran**	10	3	—	13
Saffran sauvage, ou Safloers	3	3	—	6
Saffre	1	3	—	4

	Poids,	Ferme,	En tout.	
	sols	sols	flor.	sols
Salcepareille	3	3	—	6
Salpetre	2	7	—	9
Savon d'Espagne	2	3	—	5
Saumon	$2\frac{1}{2}$	3	—	$5\frac{1}{2}$
Schaer	$1\frac{1}{2}$	3	—	$4\frac{1}{2}$
Sirop	$1\frac{1}{2}$	4	—	$5\frac{1}{2}$
Souda, ou Barille	$1\frac{1}{2}$	3	—	$4\frac{1}{2}$
Souffre	1	4	—	5
Soye**	10	15	1	5
Soyes de Pourceau	$1\frac{1}{2}$	3	—	$4\frac{1}{2}$
Sucade				
Sucre	$1\frac{1}{2}$	4	—	$5\frac{1}{2}$
Suif	1	3	—	4
Sumac	1 2	3	—	$4\frac{1}{2}$
T.				
Tabac	3	3	—	6
Teintures, nommée Wouw	$1\frac{1}{2}$	3	—	$4\frac{1}{2}$

	Poids, sols	*Ferme*, sols	*En tout.* flor.	sols
Thérebentine	1	3	—	4
Tourneſol, ou Orſeille				
V.				
VErmillon	3	3	—	6
Verdet	3	3	—	6

Toutes les Marchandiſes ou Denrées, qui ne ſont pas mentionnées en ce Tarif, payeront pour le droit du Poids de 100. livres, un ſol, & pour le droit de la Ferme trois ſols par cent livres.

Raiſins de Malgue, qu'on vend par Cabas, ſe doivent déclarer au Poids, & payer pour chaque Cabas 12 Pennings.

Figues, qu'on vend par *Koppel*

ou Couple de petits Barils, ſe doivent déclarer au Poids, & payer pour Couple, ſix Pennings.

Sirops, qu'on vend par Pipes, Barriques, Quartaux, ou en moindre quantité, & qui ne peuvent pas ſe déclarer, payent pour chaque quartaux ou Barrique, plus ou moins à proportion, 3 ſols.

Miel de toutes ſortes, quoi qu'il ne vienne pas au Poids ſe doit déclarer & payer,

Par Quartaux	3 ſols
Par grand Baril	$2\frac{1}{2}$ ſols
Par le petit Baril	$1\frac{1}{2}$ ſols

Le plus ou le moins à proportion.

CHA-

CHAPITRE VI.

Du Lombart, ou Banque de Prest.

COmme cette maison a été établie pour le soulagement du Public, à la maniére des Monts de Piété d'Italie, & que toutes sortes de personnes y peuvent trouver les sommes dont ils ont besoin, par emprunt sur leurs hardes, marchandises, vaissel le d'argent & joyaux; j'ai crû en devoir parler en ce Traité.

L'intérêt des sommes que l'on y emprunte est payé comme suit,

Au dessous de 100. f. à raison de $16\frac{1}{4}$ p. cent par an, qui revient pour 20. f. à 1 sol 4 deniers par semaine.

Depuis 100 f. jusques à cinq cens

cens Florins à raiſon de ſix pour cent par an.

Depuis cinq cens Florins juſqu'à trois mille Florins à cinq pour cent.

Et depuis trois milles juſques à dix mille Florins & au deſſus, à raiſon de 4 p. cent par an.

Les Particuliers qui y ont porté leurs effets, les en peuvent retirer lors qu'ils le deſirent, en reſtituant la ſomme par eux reçûë, avec l'intérêt, juſques au jour qu'ils les retirent, avec cette exception, que comme l'intérêt en doit être payé par mois, il faut payer l'entier intérêt du mois dans lequel on eſt entré: mais pour éviter cela, il faut avoir le ſoin de retirer ſes effets, juſtement à la fin du temps.

Ceux qui y ont des effets doivent

avoir ſoin de les retirer au plus tard ſix ſemaines aprés l'année expirée; faute de quoi ils ſeront vendus publiquement dans ledit Bureau, & ce qui ſe trouve de plus que le dû les frais rabattus eſt gardé à la diſpoſition du propriétaire, & ſi un an aprés lad. Vente perſonne ne vient reclamer ledit reſte, il eſt employé pour les pauvres ſans aucun retour. Mais il ſera facile à celui qui ne pouvant pas retirer ſes effets au bout de l'année d'en arrêter la vente, en payant l'intérêt dû pour l'année écoulée, moyennant quoi il aura encore une autre année à les retirer.

Pour la commodité de ceux qui ne veulent point être connus, il y a en cette Ville pluſieurs petits Bureaux établis, avec cette Inſcription;

tion ; *Hier gaet men in de Banc van Leenings* ; desquels les Propriétaires sont de serment audit Lombart, qui ont pour leur droit 8. sols pour cent florins, & sont obligez d'y porter chaque jour les effets que l'on leur a remis sur peine de cassation & de l'Amende. Celui qui par malheur aura perdu le Billet qu'on lui aura donné au Lombart, ou dans quelqu'un des Bureaux, qui contient la datte, la somme payée, le nom de l'Emprunteur, le feuillet du Registre, & la qualité des gages, n'est point reçû à les reclamer sans donner caution de la valeur, en cas que ledit Billet vint à tomber dans d'autres mains.

Les ventes publiques qui se tiennent en ladite maison se font pendant

dant trois jours de chaque ſemaine, où toutes perſonnes ſont reçûës à l'enchére, & même celles qui ſont connuës y ont crédit de trois mois, particuliérement pour les Pierreries & Joyaux.

S'il arrive que les hardes, marchandiſes, ou bijoux, ſur leſquels les Officiers de ladite maiſon ayent donné de l'argent, ayent été volez, les Propriétaires deſdites hardes, marchandiſes, ou bijoux, ne les peuvent retirer, qu'en rembourſant la ſomme empruntée, & en juſtifiant qu'elles leur appartiennent.

Tous les Officiers de ladite maiſon ſont payez par la Ville, les uns ſont deſtinez ſur les hardes pour en tenir le controlle & en faire l'eſtimation, les autres ſur les marchandiſes,

diſes, & les autres ſur les joyaux & vaiſſelle d'argent. Ainſi il y a trois ſortes de Magazins, deſquels les eſtimateurs ſont reſponſables du prix auquel ils ont eſtimé les choſes qui y entrent, en cas qu'elles ſoient moins venduës que ladite eſtimation lors des ventes publiques.

Les ſommes dont le Public a beſoin ſont tirées de la Banque, & les intérêts que l'on en tire ſont employez par la prudençe & ſage conduite des Magiſtrats à la ſubſiſtance de tous les Hôpitaux, ou de la plus grande partie: & de cette maniére les fonds de la Banque, qui ſans cela ne rapporteroient rien, ſont rendus utiles pour les pauvres, ſans que pour cela la ſeureté publique y ſoit en aucune façon intéreſſée.

CHA-

CHAPITRE VII.

De la Compagnie des Indes Orientales.

CEtte Compagnie puiſſante & ſouveraine dans les Indes Orientales ſous l'autorité des Etats Généraux de ces Provinces, a eu ſon établiſſement en 1602. avec un fonds de f. 6459840. dans lequel les Villes cy-aprés nommées participent, ſçavoir:

Amſterdam	f. 3674915
La Zelande	f. 1333882
Delft	f. 470000
Rotterdam	f. 177400
Horn.	f. 266868
Enkuyſen	f. 536775
	f. 6459840

L'Assemblée que l'on nomme des Dix-sept, est composée des Directeurs, Députez des Chambres suivantes, sçavoir :

Huit de la Chambre d'Amsterdam,
Quatre de celle de Middelbourg, pour la Zelande,
Un de celle de Delft,
Un de celle de Rotterdam,
Un de celle de Horn,
Un de celle d'Enkuysen,
Un de celle de Middelbourg de la Meuse ou de Nord Hollande par tour.

Ce sont eux qui résolvent, à la pluralité des voix, de l'équippement des Vaisseaux, de la vente des Marchandises, des répartitions, & généralement de toutes les affaires de conséquence qui con-

concernent ladite Compagnie, ce que leſdites Chambres en leur particulier ſont obligées d'executer, d'autant plus, que leurs Députez ont ſuivi leurs inſtructions.

Les Marchandiſes deſquelles la vente a été réſoluë ſont venduës, ſçavoir:

La moitié dans la Chambre d'Amſterdam.

Le quart dans celle de Middelbourg.

Et un ſeiziéme dans chacune des autres Chambres de Delft, Rotterdam, Horn, & Enkuyſen.

Le tout au plus offrant & dernier Enchériſſeur, dans les jours & ſuivant l'ordre marqué par ladite Compagnie dans la publication qu'elle fait faire de la quantité & des ſortes de Marchandiſes qu'elle

a réſolu de vendre, & cela deux fois par an.

Ladite Compagnie fait bon aux Acheteurs un pour cent, bon poids, ſur diverſes marchandiſes qui ſe vendent au poids, & outre cela rabat un & demi pour cent à ceux qui payent comptant, c'eſt à dire en achetant, parce qu'elle vend à trois mois, ou plûtôt qu'elle donne trois mois à retirer les Marchandiſes, ainſi ceux qui ne payent pas au moment de l'achat, ne jouïſſent de cet un & demi pour cent, qu'au *Prorata* du tems qu'ils payent devant l'expiration des trois mois; ainſi celui qui ne paye qu'au bout des 3. mois n'a rien. Au contraire, ſi les Acheteurs ne payent & ne viennent retirer leurs Marchandiſes pendant leſdits trois

mois, ils ſont obligez d'en payer l'intérêt & la garde à raiſon de huit pour cent par an.

Les marchandiſes venduës dans les Chambres, d'Amſterdam, Delft, Horn, & Enkuyſen, doivent être payées dans la Banque d'Amſterdam, dans la Chambre de Middelbourg en gros argent, & dans celle de Rotterdam, dans la Banque de ladite Ville.

Comme il n'eſt permis à aucun particulier de ces Provinces de négocier dans les Indes Orientales, je ne parlerai point des Marchandiſes que l'on y porte, mais ſeulement de celles qui en viennent, & deſquelles l'on peut ſe pourvoir dans les temps que ladite Compagnie tient ſes Ventes, qui ſont;

Alibanées.
Allegias.
Atlaſſes.
Armoſins.
Adatis.
Aloës.

Bezoar.
Benjoüin.
Borax.
Bois de Sappan.
Bois d'Ebene.
Bois de Caliatour.
Betilles de Coman.
Betilles Tarnatanes.
Baſtas.

Cloux de Geroffle.
Cloux Matrices.
Camphre.

Cardamon.
Cauwa.
Cinabre de Montagne.
Cauris.
Canaes.
Cuivre du Jappon.
Cannes à la main de Palanbangle.
Cannes d'un jet.
Chelaſſen.
Cabinets du Jappon.
Caties.
Chits de la Coſte.
Chits de Patena.
Cottobaneys.
Caſſa Bengale.
Chiourons.
Cravattes.
Couvertures de table & d'habits.

Diamans Bruts.

Dongris.
Dourias.
Damas à fleurs de la Chine.

Etoffes de Soye de diverſes ſortes.
Eſtain de Siam.

Fil de Floret.
Fil de Cotton de Bengalle.
Fil de Tutucorin.
Fottaſſen.

Gingembre confit.
Galliga.
Gomme Lacque.
Gerras.
Gingans.
Gielans.
Guinées Blanches.
Ditto Ecrues.
Galgas.

Huile de noix en gâteaux.
Hammans.

Indigo.

Laines de Kierman.
Macis,ou fleur de Muſcade.
Muſc.
Mouchoirs.
Mauris.
Mallemolles.

Noix de Muſcade.
Ditto , Confittes.
Nids d'Oiſeaux.

Poivre noir.
Ditto blanc.
Perles à piler.

Porcelaine de la Chine & du Jappon.
Pelings de la Chine.
Percalles.
Pansies.

Raves de la Chine sucrées.
Robbes de soye du Jappon.
Roëmaels de Bengale.
Ditto d'Esta.
Rottasse de Bengale.

Sel Armoniac.
Salpestre.
Sang de dragon.
Soyes de Perse.
Ditto de Bengalle.
Ditto de la Chine.
Sanen.
Salempourix blanc.

Ditto Commus.
Ditto Eſcrus.
Sousjens.
Sioucouriaſſe.
Toile à voile de Bengale.
Thé.
Therandains.
Taſſacthelas.

Et autres ainſi qu'il ſe peut voir dans les Carguaiſons que ladite Compagnie rend publiques à l'arrivée de leurs Vaiſſeaux en ces Provinces.

Tous ceux qui ont de l'argent peuvent prendre intérêt en ladite Compagnie dans le négoce qui ſe fait des Parties que l'on nomme Actions, qui ſont de cinq cens livres de Gros, ou trois mille florins de capital, & qui vallent preſentement en-

environ cinq cens pour cent plus, ſur la Chambre de cette ville d'Amſterdam, c'eſt à dire, environ qu'inze mille florins & quatre cens pour cent ou environ ſur les autres Chambres, cette augmentation provenant des répartitions conſidérables que ladite Compagnie a faites par la bénédiction de Dieu, depuis ſon établiſſement juſques à preſent, leſquelles répartitions montent à environ dix-huit pour cent par chaque année, l'une portant l'autre.

Le grand Négoce qui ſe fait de ces Parties, ou Actions, particuliérement en cette Ville, & ſur la Chambre d'Amſterdam, fait qu'il eſt toûjours trés-facile d'en avoir lors qu'on le deſire, ou de s'en dé-

faire,

faire, lors qu'on veut employe
ſon argent ailleurs: & je crois qu
c'eſt cette facilité qui eſt en parti
la cauſe que leſdites Actions valen
toûjours beaucoup plus ſur l
Chambre de cette Ville, que ſu
les Chambres des autres, puis qu'i
ne ſe fait point de répartition e
cette Ville qu'elle ne ſe faſſe auſſ
ſemblable dans les autres.

Celui qui a réſolu d'acheter un
Action ſe ſert ordinairement d'u
Courtier à qui il donne ordre d
lui en chercher, en lui marquan
le prix qu'il en veut donner, ſup-
poſé, 496. p. c. $\frac{0}{0}$ ce que le Cour-
tier ayant rencontré & arrêté audi
prix, le Vendeur fait tranſporte
de ſon compte ſur les livres de ladi-
te Compagnie, cinq cens livres de
Gros

Gros Capital, ſur le compte de l'acheteur, qui en doit auſſi-tôt écrire la valeur en Banque & cette ſomme audit prix monte à 14880. f. à celui qui lui en a fait le tranſport, faute de quoi ledit tranſport ne vaideroit pas. Ainſi l'Acheteur & le Vendeur ne courent aucun riſque.

L'on paye pour le tranſport d'une partie de cinq cens livres de Gros quatre florins, la moitié eſt payée par celui qui tranſporte la Partie, & l'autre moitié par celui à qui elle eſt tranſportée.

CHA-

CHAPITRE VIII.

De la Compagnie des Indes Occidentales.

CEtte Compagnie qui avoit ét premiérement établie par l'oc troi à elle accordé le 3. Juin 1621 par les Etats Généraux de ces Pro vinces, pour le commerce ſur l Côte d'Afrique, depuis le Tropi que de Cancer, juſques au Cap d bonne Eſpérance & de toute l'A mérique, depuis le Détroit de Ma gellan juſques en Terre Neuve aprés avoir fleuri quelque temp s'eſt enfin vûë réduite par la pert du Breſil & autres malheurs qui lu ſont arrivez à ne pouvoir ſatisfair à plus de ſix millions de florin

qu'el

qu'elle avoit à intérêt, & comme l'Etat a jugé qu'il étoit absolument nécessaire d'établir une nouvelle Compagnie, pour la conservation de ce qui restoit encore, tant en Affrique qu'en Amérique, il a trouvé enfin un expédient pour accorder le différent qui étoit entre les Participans, & les Créanciers ou ceux qui avoient donné leur argent à *Deposito* à ladite Compagnie. C'est que les Etats Généraux dans le Privilége ou Octroi qu'ils ont accordé à la nouvelle Compagnie le vingtiéme de Septembre 1674. ont déclaré, que les anciens Participans auroient quinze florins de Capital dans cette nouvelle Compagnie pour cent florins qu'ils avoient dans l'ancienne; les

les Dépoſiteurs trente florins pou[r] cent florins qu'ils avoient prê-tez à ladite ancienne Compagnie & les autres Créanciers cent flo-rins de Capital pour cent florins qui leur étoient dûs ; & que pour rétablir le Négoce tant ſur les Cô-tes d'Afrique que dans l'Amérique, chaque Participant fourniroit qua-tre florins pour chaque cent florins d'ancien Capital, & chaque Dé-poſiteur huit florins pour chacun cent florins qui lui étoit dû, moyen-nant quoi ladite nouvelle Compa-gnie a reçû en comptant pendant les années 1674. 75. & 76. 120000. florins, qui avec ce que devoient avoir les Participans, Dépoſitai-res & autres Créanciers, a fait un fonds de 6300000. f. ou environ.

Dans

Dans lequel
Cette ville d'Amſterdam participe
de 4/9
La Zelande 2/9
La Meuze 1/9
Weſtfrize 1/9
Groenningue 1/9

L'Aſſemblée générale qui ſe tient pendant ſix années conſécutives en cette Ville; pendant deux années à Middelbourg & ainſi de ſuite ; & qui régle toutes les affaires qui concernent ladite Compagnie, tant en ce Païs, que dans les terres de leur dépendance, eſt nommée l'Aſſemblée des dix, & eſt compoſée de :

Quatre Directeurs, ou Députez de la Chambre d'Amſterdam,
Deux de celle de Zelande,

Un

Un de celles de la Meuze,
Un de Weſtfrize,
Un de la Province de Groenningue,
Un des Etats Généraux.

La Chambre Préſidiale de cette ville d'Amſterdam eſt conduite par ſeize Directeurs,
Dix de ladite Ville,
Un de la Province de Gueldre,
Un de celle d'Utrecht,
Un de celle d'Overiſel,
Un de la ville de Harlem,
Un de Leyden,
Un de Gouda.

Les autres Chambres ſont réglées à peu prés de la même maniére.

Les Marchandiſes que la Compagnie

pagnie reçoit ſont venduës au plus offrant & dernier enchériſſeur, & conſiſtent,

En Sucres,

En dents d'Elephant,

En Poudre d'or,

En Cacao,

Ladite Compagnie ne permet à perſonne de négocier ſur les Côtes d'Afrique: mais bien dans l'Amérique, à Surinam, & à Coroſol, en payant trois florins pour Laſt de la Charge des Vaiſſeaux qui vont à Surinam & autant au retour, & deux & demi pour cent de la valleur des Marchandiſes que l'on envoye, ou qui viennent de Coroſol.

Voici les Marchandiſes que l'on porte dans leſdits lieux & premiérement à

SU-

SURINAM.

Des Cloux, particulierement à Tonnelier.

De toutes ſortes de Quincailleries, comme Serrures, Pentures, Cadenats, Siſeaux, Couteaux, Boucles à Souliers, &c.

Des Haches & des Serpes.

Des Chaiſnes de Fer, pour attacher les Bateaux de huit à dix pieds de long avec leurs Cadenats.

Des Pots de fer contenant depuis cinq Mengelen juſques à huit.

Des Eſguilles & des Eſpingles.

Des Cannes de terre, tenant depuis une Mengelen juſques à ſept ou huit.

Des Eſpiceries, comme Poivre, Cloux de geroffle, Noix &

fleur de Muſcade.
Du Lard en Baril & du Bœuf.
Du Beurre.
Des Fromages.
De la Chandelle en petite Caiſſe.
Du Savon d'Alican.
Du Papier à écrire.
De l'huile d'Olive en pottiche.
De la Poudre, & du Plomb à giboyer.
Des Bazins gris & bruns.
De la Dentelle & des Points à la Reine de bas prix.
Des Toiles blanches, & griſes.
Des Toiles d'Oſnabrug.
Des Toiles de Cotton Indiennes à Fleurs, &c.
Des Robbes de Chambre de quatre à cinq Florins la piéce.
De la Mouſſeline pour Cravattes.

Des Serges pour habits.

Des Boutons dor, dargent, & de ſoye.

Des Rubans de toutes couleurs.

De la Soye à coudre, & du Fil.

Des Chapeaux.

Des Souliers, & Pantoufles pour hommes & pour femmes.

Des Bas de Soye, de Laine, & de Cotton.

Des Evantails, Coëffes, & Gands, &c.

Les Eſcritures y ſont tenuës en Florins, Sols & Deniers.

Le Florin de 20. ſols, le ſol de 16. deniers.

Le Sucre y vaut un ſol la livre.

Le Poids & l'Aune, ſont les mêmes que ceux de cette Ville d'Amſterdam.

Il ne s'en tire presentement que des Sucres.

COROSOL.

L'on y porte les mêmes Marchandises, & même de celles que l'on envoye en Espagne, à cause du commerce que les Habitans de ladite Isle ont avec les Espagnols de la Terre ferme, & l'on en tire:

Des Sucres.

Des Piéces de huit.

Du Cacao.

Les Escritures y sont tenuës en Florins, Sols, Deniers, comme en cette Ville.

Les Parties ou Actions dans cette Compagnie, desquelles il se fait aussi en cette Ville, un trés-considérable négoce, sont de 6000. Florins de Capital, elles y val-

lent

lent presentement environ quatre-vingt-quinze pour cent, sur la Chambre de cette Ville, & soixante pour cent sur les autres Châmbres.

L'Achat & la Vente s'en font comme de celles de la Compagnie Orientale, & l'on paye trois Florins dix-huit sols pour le transport des Parties.

Voici un état des Répartitions que ladite Compagnie a faite depuis son nouveau établissement.

Le 20. Décembre 1679. en Argent 2. pour cent.

Le premier Octobre 1682. en Argent 8. pour cent.

Le 31. Décembre 1684. en Obligations 6. pour cent.

Le 31. Décembre 1687. en Obli-

 gations

gations 10. pour cent.

Le premier Janvier 1691. en Obligations 5. pour cent.

Le premier Janvier 1692. en Argent 3. pour cent.

Le premier Septembre 1692. en Argent 5. pour cent.

Le premier Septembre 1693. en Obligations 5. pour cent.

En tout 44. pour çent.

Lesdites Obligations sont à la charge de ladite Compagnie, qui en paye l'intérêt à quatre pour cent par an, & ne fait aucune Répartition, que lesdites Obligations ne soient aquittées.

CHA-

CHAPITRE IX.

De la Pêche de la Baleine.

LEs Vaiſſeaux que l'on employe à cette Peſche ſont équippez en cette Ville d'Amſterdam, dans les Villages circonvoiſins, dans la Meuſe & à Emden; ce ſont ordinairement des Fluſtes de 2. à 300. Tonneaux; quelques Hoeckers, & Galiottes, qui portent chacune ſelon ſa grandeur & le nombre de ſes hommes; un certain nombre de Chalouppes à raiſon de huit à neuf hommes par Chalouppe, & des victuailles pour ſix mois. Les équippages ſont payez par mois chacun plus ou moins ſelon leur employ, les Rameurs ont 15. à 20.

Florins, les Harponneurs 25. f. à 30. f. & le Commandeur qui eſt le Maître, 60. f. à 100. f. Et cela outre un droit que l'Equipage ſe réſerve ſur la Pêche de 25. à 30. ſols par Barique de Lard.

Ces Vaiſſeaux partent vers la fin d'Avril & le commencement de May, & reviennent en Septembre, & Octobre.

Ceux qui veulent y envoyer font une Société de 16. 24. 32. perſonnes ou plus, qui frettent ou achettent un Vaiſſeau qu'ils équipent à communs frais, & dont l'un d'eux eſt le Teneur de Livres & en a la direction, lequel au retour du Vaiſſeau, ſi la pêche a été bonne, reſtituë à chacun ſon capital & ſon avance, mais ſi au contraire la pêche a été

mau-

mauvaiſe, & que ce qu'ils ont apporté ne ſoit pas ſuffiſant pour payer ce qui eſt dû à l'équipage & le fret du Vaiſſeau, il vient demander ce qui manque, tellement que quelquefois au lieu du profit que l'on eſpére de tirer de l'avance de ſon argent, l'on perd plus que ce que l'on avoit avançé.

CHAPITRE X.

Du Commerce en Moſcovie; Du temps que les Vaiſſeaux partent pour ce Voyage & en reviennent; Et ce que l'on y porte & en rapporte.

CE Négoce eſt preſque particulier à cette Ville d'Amſterdam, & ſe fait à Archangel, Ville

ſcituée ſur la Riviére d'Wina qui ſe décharge dans la mer Blanche, n'étant qu'à environ ſix ou ſept lieuësde la mer.

Les Vaiſſeaux qui y ſont deſtinez partent ordinairement dans le mois de Juin & en reviennent en Octobre, & ſont toûjours convoyez, même en temps de Paix, par un Vaiſſeau de Guerre.

Les Marchandiſes que l'on y porte ſont;

Ducats d'or.

Richedalles vieilles, } L'on a pour ceci telles Marchandiſes que l'on veut.
Papier de France,

Quelques Etoffes de ſoye, fabrique d'Italie,

Des Draps de toutes couleurs,

Des Serges de Leide,

Caſtor de Canada neuf,

Du

Du Vin rouge pour la Communion des Russes.
De toutes Espiceries, mais particulierement de poivre,
De l'Estain,
De la Ceruze,
De l'Indigo de diverses sortes,
De l'Encens,
De l'Eau de vie, quand il est permis, car il y a eu des temps qu'il n'estoit pas permis d'en porter,
Quelque Mercerie & Quincaillerie,
Du Souffre,
De la Coupperoze,
De tout bois à Teinture pour rougir les Roussis.
Du Harang de la premiére Pêche,
Des Perles à l'once,
Du Fil d'or & d'argent, Passements & Dentelles,

Les Retours consistent en Peaux d'Elan en Poil, plus estimées que celles de Canada.

Poil de Castor quel'on nomme en France Moscovie (dont on fait des Chappeaux) que les Russes peignent & arrachent des peaux pour n'y laisser que le long poil, dont ils ont l'usage de border des habits & de l'employer en Coëffures de femmes.

Diverses Pelteries fines comme, Martres Zebelines, Petit gris, Hermines, &c.

Fillasse ou Chanvre meilleur que celuy de la mer Baltique.

Des Mats de Navire plus estimez que ceux de Norwege.

Du Goudran.

Des Vaches de Roussy.

Des Cuirs ſecs & ſalez.

Des Cendres pour les Blancheries & pour faire le Savon.

Du Suif, de la Cire jaune.

De la Soye de Porc.

De la Colle de Poiſſon.

Du Grain quand il eſt cher ici.

Du Saumon ſalé en baril, la ſeule charge d'un Vaiſſeau, qui par Contract, va le prendre en la Riviére de Cola.

Ce Négoce ne peut qu'il ne ſoit avantageux à ceux qui ont du capital, parce qu'ils peuvent avoir leurs gens dans le Païs, pour y négocier pendant l'année, & debiter leurs Marchandiſes à leur commodité, ce que ceux qui ſont obligez de retourner avec les Vaiſſeaux ne peuvent faire, étant ſouvent obligez

de vendre à tout prix.

Les Escritures y sont tenuës en Rubles, Grives & Moscosques.

Le Ruble vaut dix Grives.

La Grive vingt Moscosques.

Le Rubbel vaut cent Copyties.

La Richedalle vieille cinquante-deux à cinquante-trois Coppyties.

Leur Poids est nommé Poet, qui peze quarante de leur livres, qui rend en cette Ville trente-deux à trente-trois livres.

CHAPITRE XI.

Du Commerce de Norwegue.

LEs lieux où ce commerce se fait sont,

Co-

Coperwyck,

Mardon,

Uleker,

Berghe,

Romſdael,

Dronthem,

En temps de Paix les Vaiſſeaux deſtinez pour leſdits lieux partent quand ils veulent & quand ils ſont prêts, ſans convoy: mais en temps de Guerre ils partent en flotte de cent voiles ou environ avec convoi.

L'on y porte de vieilles Richedalles, avec leſquelles ſe fait le meilleur Négoce à cauſe de la rareté de l'argent & du bon marché des choſes néceſſaires à la vie.

De l'Eau de vie,

Du Vin d'Eſpagne,

Du Sel,

Des Espiceries en petite quantité,

Du Tabac en Rolles,

Du Fromage,

Et l'on en rapporte:

Du bois de Sapin & Sappe de diverses grandeurs; l'un est blanc dont on fait les planches, & l'autre rougeâtre que l'on employe aux Ouvrages quarrez: l'on le charge en piéces entiéres & l'on le fait scier ici comme l'on desire.

C'est le plus considérable retour qui occupe cette Navigation hors les mâts de Navire & les petits Chênes ou branches de quatorze ou quinze pieds, étant défendu d'en charger de gros.

Du Goudran, qui ne vaut pas celui de Suéde, à cause de l'humidité

midité qui ſe rencontre dans l
futaille, & qu'elle eſt plus petite

Du Cuivre, qui va quaſi du pai
avec celuy de Suede, mais qu
eſt un peu plus aigre.

Du Suif mais en petite quantité à
peu prés de la qualité de celu
de Moſcovie.

Du Poiſſon ſec nommé Stockvis.

Des Peaux de Bouc dont on fait le
Maroquin.

Tout le Bois à brûler qui ſe con-
ſomme ici.

Ce Commerce eſt ménagé par les Maîtres des Vaiſſeaux qui trouvent les bois & les autres marchandiſes preſtes ſur le lieu, & les achettent ou trocquent, & vendent celles qu'ils ont apportées, de ſorte qu'ils ne ſejournent ordinaire-

nent que quinze jours en ces Ports.

Les Escritures sont tenuës à Berghe en Richedalles Marcken & Schellings Dants,

Un Richedalle vaut six Marcs Dants.

Un Marc 16. Schellings Dants.

Et à Copperwyck, Mardon, Vlecker, Romsdael & Dromtem en Richedalles, Oort & Schellings Dants.

La Richedalle vaut 4. Oort.

L'Oort 24. Schellings Dants.

Le Schippont est de 300. livres qui rend environ 315. livres en cette Ville, ainsi 105. livres d'Amsterdam font 100. livres dans lesdites Villes.

10. Aulnes de Hollande y font 11. Aulnes.

CHA-

CHAPITRE XII.

Du Commerce dans la Mer Baltique

LEs Villes où se fait ce Commerce & auquel plus de mill Navires sont employez, sont;

Coppenhage en Dannemarc.
Stockholm en Suéde.
Riga.
Nerva.
Revel.
Pernau.
Memel, } en Courlandt.
Libau, }
Coningsberg.
Stetin.
Dantzick.
Lubeck, &c.

Je vais parler de ces Villes l'une prés l'autre en commençant par

COPPENHAGUE.

Ce Port est le plus seur & le plus commode qui soit dans la Mer Baltique.

Le Négoce pour cette Ville n'est pas fort considérable. L'on y porte:

Quelques Manufactures de soye.
Des Points de Venize & de France.
Et l'on en rapporte:
Du Stockvis d'Islande.
Du Suif.
Des Chanvres.
Des Peaux de Taureaux & Vaches.
Des Cendres.

Les Escritures y sont tenuës en Richedalles, Oort & Schellings Dants.

La Richedalle vaut 4. Oort.
L'Ort 24. Schellings Dants.
Cent livres à Amsterdam font
Coppenhague.

STOCKHOLM.

L'on y entre par deux entrées l'une dont l'embouchure est à quinze lieuës, & l'autre à huit lieuës de la Ville. Le Port y est fort bon, mais l'entrée en est longue & dangereuse.

Le Commerce que l'on y fait est bien plus considérable par ce qui en vient, que par ce que l'on y porte, qui est :
Du Sel.
Des Espiceries de toutes sortes.
Et quelques Manufactures & Points de France & de Venize.
Et l'on en tire :

u Cuivre, qui eſt ordinairement preſque à auſſi grand marché en cette Ville que ſur le lieu, parce que les Fermiers ayant inceſſamment beſoin d'argent & n'en trouvant pas en Suéde, l'engagent à des Négocians de cette Ville, où ils le font venir.

Du Goudran & du Bray, dont la plus grande partie eſt auſſi achetée par des Négocians de cette Ville qui font des avances conſidérables aux Fermiers du Roi.

Du Fer.

Des Canons & des Boulets.

Du Fil de laiton.

De la Couperoſe.

Les Eſcritures ſont tenuës à Stockholm en Dalders, Marcken & Orh, Monnoye de cuivre.

Un Dalder vaut 4. Marcs.
Un Marc huit Orh.

400. livres Fer ou Cuivre y font un Schippont qui eſt de 20. Liſpont, le Liſpont de 20. livres, & qui rend en cette Ville environ 272. livres.

Sept Aulnes y font ſix Aulnes d'Amſterdam.

Un Dalder monnoye d'argent vaut trois Marcs, un Marc trois Orh, Monnoye d'argent.

R I G A

Eſt ſcituée ſur le Fleuve Duna, qui aprés avoir paſſé par une grande partie de la Moſcovie & de la Tranſilvanie & reçû pluſieurs autres Riviéres dans ſon ſein, vient ſe décharger dans la Mer Baltique à une lieuë de Riga, où les Navires peuvent monter chargez juſques à

quatorze pieds d'eau, ceux qui tirent davantage ſont obligez de s'alleger, ce qui ne ſe fait pas ſans frais.

L'on y porte:

Des Richedalles vieilles.

Du Tabac en Rolle.

Quelques Eſpiceries.

Du Sucre, du Verre de France.

Et l'on en rapporte:

Du Chanvre.

Du Lin.

Des Maſts de Navire.

Des Planches de Cheſne & de Sapin.

Des Pottaſſes & Wedaſſes.

De la Cire.

Du Suif.

De la graine de lin tant à ſemer qu'à battre pour en faire des Huiles.

Du Froment & autres grains ſelon le bon marché.

Du Bourdillon à faire des Pipes, Bariques & Barils qui se vendent par grand cent.

Un grand cent est 48. Schoc.

Un Schoc soixante Piéces.

Ainsi un grand cent est de 2880. Piéces.

Les Escritures sont tenuës à Riga en Richedalles & Gros.

Un Richedalle vaut 90. Gros.

Le Schippont est de 400. livres ou 20. Lispont.

Le Lispont de vingt livres.

Le Schippont peze environ 336. à 337. livres poids de cette Ville.

Le Pied est pareil à celui de Hollande.

Les Foires s'y tiennent dans le mois de Mai & de Novembre, & ceux qui y ont de l'argent en ces

temps-

temps-là ne manquent guéres d'y trouver des occasions de le faire valoir.

L'on y change pour cette Ville en Richedalles Monnoye courante à trois ou quatre p. c. $\frac{o}{o}$ de perte pour les Tireurs.

NERVA.

REVEL.

PERNAU.

L'on y porte & l'on en tire les mêmes Marchandises que de Riga.

MEMEL.

LIBAU.

L'on en tire quantité de Grains.

Du Bois de toutes sortes.

Du Chanvre.

Mais particuliérement de la Graine de lin, tant pour la semence, que pour faire de l'huile.

CO-

CONINGSBERG.

Cette Ville eſt ſcituée ſur le Pregel qui ſe décharge dans le Friſch Haff, autrement le Hab, qui a ſon ouverture dans la Mer Baltique en un endroit nommé Pillau, diſtant d'environ 8. lieuës de ladite Ville, où les Navires ne peuvent monter qu'à 12. pieds d'eau, ainſi il les faut charger & décharger au Pillau, lors qu'ils en tirent davantage.

L'on y porte les mêmes Marchandiſes qu'à Riga.

Et l'on en tire auſſi;

Toutes ſortes de Bois de cheſne & de Sapin, meilleur qu'à Riga.

Du Chanvre, moindre que celui de Riga.

De la Cire jaune.

Des

Des Cendres gravelées.
De l'Ambre jaune, duquel le Brut ſe vend pour la Coſte de Guinée, & le travaillé pour les Indes Orientales.

Les Livres y ſont tenus en Florins, Gros & Pennings de Pologne.
Le Florin vaut trente Gros,
Le Gros dix-huit Pennings.
La Richedalle y vaut 90. Gros, ou trois Florins.
Les livres ſont livres de cette Ville:

DANTZICK.

Cette Ville eſt ſcituée à une lieuë de l'Embouchure de la Viſtulle, les Vaiſſeaux qui prennent plus de huit pieds d'eau n'y peuvent monter. L'on charge & décharge les Vaiſſeaux dans des Allé-

ges, comme à Riga & à Coninſ-berg, mais avec moins de frais.

Le Marchand eſt reſponſable des Alléges en cas de naufrage, ce qui ne ſe pratique point ailleurs.

L'on y porte :

De toutes ſortes d'Etoffes de ſoye.

Grand nombre de Drapperie.

Des Vins du Rhyn.

De toutes ſortes de Bois à teinture rappé & moulu.

Du Sucre rafiné.

Des Drogues & Eſpiceries, des Garances.

De la Crême de Tartre d'Italie.

Et l'on en tire :

Quantité de grains de toute ſortes.

De la Cire.

Des Cuirs de Taureau & de Vache.

Des Laines de Prusse & de Poméranie pour les communes Manufactures.
Du Bois de Chesne & de Sappin.
Du Chanvre.
Du Lin.
Des Potasses & Wedasses.
Du Suif.
De l'Acier.
Du Cuivre de Pologne.
Du Plomb.
Du Salpestre.

Les Livres sont tenus à Dantzick en Florins, Gros & Deniers de Pologne.

Le Florin vaut trente Gros.
Le Gros dix-huit deniers.
Cent Aulnes d'Amsterdam sont cent vingt Aulnes.
Le Centenaer est de 120. livres.

La Steen eſt trente-quatre livres.
Les cent livres d'Amſterdam rendent à Dantzick cent douze livres & demie.

Les Lettres de Change y doivent être proteſtées, faute de payement, le 10. jour aprés l'écheance.

STETTIN.

Cette Ville eſt ſcituée à dix-huit lieuës de la Mer ſur l'Oder qui ſe décharge dans le Groshaff, ou Grand Lac.

L'on y porte du Sucre.
Des Harengs.

Et l'on en rapporte:
De toutes ſortes de grains.
Des Laines.
Du Bois de charpente.
Des Mats qui ſont fort bons.
Cent dix livres y font cent livres à Amſterdam.

Le

Le Pied y eſt égal à celuy de Hollande.

LUBECK.

Cette Ville eſt ſcituée ſur la Riviere de Trave qui ſe décharge à trois lieuës de là dans la Mer Baltique en un endroit nommé Travemund où il y a une petite Ville devant laquelle les Vaiſſeaux viennent tout chargez, où il faut qu'ils déchargent dans des Alléges, parce qu'il ne peut venir devant la Ville que des Vaiſſeaux qui prennent moins de 8. pieds d'eau.

L'on y porte:

Du Sucre de toutes ſortes.

Quelques Etoffes de ſoye, & Mercerie

Et l'on en rapporte:

Des Vaches de Rouſſi.

Des Ancres de fer pour les Navires, même juſques à 4000. livres peſant.

Du Bois de Charpente pour la conſtruction des Vaiſſeaux.

Du Chanvre.

Les Livres y ſont tenus en Marcs, Schellings & Pennins Lubs.

Le Marc Lubs vaut 16. Schellings Lubs.

Le Schelling Lubs 12. Pennins.

La Richedalle y vaut 48. Schellings Lubs.

105. livres y font 100. livres à Amſterdam.

Le Schippont eſt de 20. Liſpont.

Le Liſpont de 15. livres.

Ainſi le Schippont eſt de 300. livres qui rend à Amterdam environ 280. livres.

CHAPITRE XIII.

Du Commerce à Breſlauw, Hambourg & Bremen.

BRESLAUW eſt la Capitale de Silesie.

L'on y envoye:

Des Eſpiceries.

De toutes ſortes de Bois à teintures raſpé & moulu.

Du Sucre.

Des Drapperies.

Et l'on en tire:

De toutes ſortes de Toiles que l'on nomme de Sileſie, & particuliérement de celles que les Eſpagnols nomment Platilles.

Les Livres y ſont tenus en Richedalles & Silver Gros.

La Richedalle y vaut trente Silver Gros.

Le Gros douze Deniers.

Cinq Aulnes dudit lieu font quatre Aulnes d'Amsterdam.

Cent vingt-trois à cent vingt-quatre livres font cent livres à Amsterdam.

Les Lettres de change y doivent être payées au plus tart le sixiéme jour aprés l'écheance.

HAMBOURG.

Cette Ville est scituée sur la Riviére de l'Elbe à prés de vingt lieuës de la Mer. Les Navires peuvent monter chargez jusques à deux ou trois lieuës prés, d'où ils déchargent dans des Alléges, n'y ayant que dix pieds d'eau devant la Ville.

l'on y porte:

Des Manufactures de Soye.

Des Draps.

Des Merceries.

Des Espiceries & Drogues.

Et l'on en apporte:

Du Fil de laiton } qui se fabrique en Saxe.
Du Fer blanc

du Bois de charpente pour les Vaisseaux.

Du Merrin ou Bourdillon pour faire des Pipes & Bariques.

Et de toutes autres Marchandises du Nord, selon le besoin que l'on en peut avoir en cette Ville d'Amsterdam, & le bon marché.

Comme ladite ville a commerce particulier par toute l'Europe, elle négocie beaucoup plus en Chan-

Change avec cette ville d'Amſter
dam qu'en Marchandiſes.

Les Livres y ſont tenus en Marcs Schellings, & Pennings Lubs.

Le Marc vaut ſeize Schellings Lubs.

Le Schelling Lubs douze Pennings.

La Richedalle quarantehuit Schellings Lubs.

La Daelder trente-deux Schellings Lubs.

Il y a deux ſortes de Monnoye, l'une de Banque en laquelle l'on paye les Lettres de change, & l'autre courante, de laquelle l'on paye les Marchandiſes.

Celle de Banque y vaut de huit à dix p. c. $\frac{o}{o}$ plus que la courante.

L'on y peut attendre à faire le

Proteſt des Lettres de change juſques au douziéme jour aprés l'échéance, y compris les Dimanches & les Fêtes, & ſi le douziéme jour arrive un Dimanche, ou une Fête, il faut proteſter le jour auparavant.

BREMEN

Eſt ſcituée ſur la Riviére du Weſer à quinze lieuës de la Mer, les grands Vaiſſeaux n'y peuvent monter chargez qu'à quatre lieuës de la Ville & les moyens à une lieuë & demie.

L'on y porte :

De toutes ſortes de Manufactures de ſoye.

Des Drapperies.

Des Merceries.

De toutes ſortes de Bois à teindre rapez & moulus.

Et l'on en tire :

Du Bois de Charpente, qui est bien meilleur que celui qui vient de Norwegen, & de la Mer Baltique, mais qui est aussi beaucoup plus cher.

Les Livres y sont tenus en Richedalles & Gros.

Un Richedalle vaut 72. Gros.

Cent trois livres y font cent dix livres d'Amsterdam.

Le Pied est égal à celui d'Amsterdam.

Aulnes font Aulnes d'Amsterdam.

CHAPITRE XIV.

Du Commerce à Franckfort ſur le Mein, a Leypſick, Cologne & autres Villes ſur le Rhyn, & ſur la Moſelle.

FRANCKFORT ſur le Meyn.

CEtte Ville eſt ſcituée ſur la Riviére du Meyn.

L'on y porte:

De toutes ſortes d'Etoffes & Rubans de Soye.

Des Draps.

Des Eſpiceries & Drogues.

De toutes ſortes de Bois pour la teinture rapez & moulus.

De toute Mercerie.

Des Points de Venize & de France.

Et

Et l'on en tire :

Du Vin du Rhyn.

Il y a tous les ans deux Foires considérables, l'une nommée la Foire de Pâques, & l'autre de Septembre, qui durent chacune quatorze jours.

Celle de Pâques est sonnée & commence toûjours le Dimanche avant Pâques Fleurie vieux Stile.

Et celle de Septembre, le Dimanche devant la Fête de la Naissance de la Vierge, aussi vieux Stile, si ladite Fête tombe le Lundy, Mardy, ou Mecredy, mais si elle tombe le Jeudy, Vendredy, ou Samedy, la Foire ne commencera que le Dimanche d'aprés, & si ladite Fête arrive le Dimanche, ce sera ce même Dimanche que com-

commencera la Foire.

Le temps de l'acceptation des Lettres de change tirées payables en Foire commence le Lundy de la premiére ſemaine que l'on nomme d'Acceptation, & continuë juſqu'au Mardy à neuf heures du matin de la ſeconde ſemaine que l'on nomme de payement, aprés lequel temps le Porteur de la Lettre ne peut plus accorder de delai, mais la doit faire proteſter, ou du moins notter: ce n'eſt pas qu'il ne la puiſſe faire proteſter dés le premier jour, s'il voit qu'il n'y a point d'acceptation à eſpérer.

Et ſi la Lettre de change acceptée n'eſt payée le Samedy de la ſeconde ſemaine, devant ou au plus tard au temps de la Bourſe, le Porteur

teur de ladite Lettre eſt obligé de la faire proteſter l'aprés midy, deux heures avant Soleil couché, par le Notaire deſtiné à cet effet, afin de pouvoir envoyer le Proteſt par la premiére Poſte, ou au plus tard par la ſeconde.

Pour ce qui eſt des Lettres de change qui ne ſont point payables en Foires, elles doivent être payées dans le quatriéme jour aprés l'échéance, ou proteſtées au plus tard ledit quatriéme jour, & celles à vûë, ou à deux ou trois jours de vûë, en vingt-quatre heures au plus tard.

Les Livres y ſont tenus en Richedalles, & Creutzers courans, & en Florins & Creutzers courans. La Richedalle vaut 90. Creutzers courans.

Le Creutzer quatre Pennings.

Il y a deux ſortes de Monnoye, l'une nommée de change, & l'autre courante.

La réduction de l'une en l'autre ſe fait ſur le pied de quatrevingt-deux Creutzers de change pour cent Creutzers courans.

livres font livres à Amſterdam.

Aulnes font Aulnes à Amſterdam.

LEYPSICK.

Eſt la Capitale de Miſnie.

L'on y porte:

De toutes ſortes de Manufactures de Soye.

Des Draps.

Des Points de Venize & de France.

Des Merceries de toutes ſortes.

Il s'y tient trois Foires par an, la premiére nommée du nouvel an, la ſeconde de Pâques, ou de *Jubilate*, & la troiſiéme de la S. Michel.

La premiére commence le premier jour de l'année vieux Stile, & ſi ledit jour tombe le Dimanche, la Foire commencera le Lundy ſuivant, qui ſera le deuxiéme Janvier.

La ſeconde nommée de Pâques, ou de *Jubilate*, commence le Lundy aprés le Dimanche de *Jubilate*, qui eſt toûjours trois ſemaines aprés le ſecond Dimanche de Pâques vieux Stile.

Et la troiſiéme nommée de S. Michel, commence le jour de la S. Michel vingt-neuf Septembre vieux Stile, ſi ledit jour tombe un Dimanche, ſinon le Dimanche ſuivant.

L'on peut demander l'accepta-tion des Lettres de change dés le premier & ſecond jour de la Foire, mais ſi celui qui la doit accepter veut attendre juſqu'à la ſeconde ſe-maine qui eſt la Semaine de paye-ment, il le peut.

Le temps de payer les Lettres de change commence auſſi-tôt que la Cloche a ſonné la Diſſolution de la Foire, qui eſt toûjours le hui-tiéme jour aprés ſon commence-ment, & le temps de payement du-re juſqu'au cinquiéme jour aprés incluſivement, de ſorte qu'il faut qu'à la Foire du nouvel an, les Lettres de change ſoient payées le douziéme Janvier vieux Stile, & aux autres Foires, le Jeudy aprés la diſſolution de la Foire, faute de quoi

quoi elles doivent être proteſtées, ou elles demeurent aux riſques du Porteur.

Les Lettres de change qui ne ſont point payables en Foires doivent être proteſtées faute de payement le cinquiéme jour aprés l'échéance, & celles à vûë, ou deux, ou trois jours de vûë dans les vingt-quatre heures de l'échéance.

Les Livres y ſont tenus en Richedalles & Goede Gros.

Un Richedalle vaut vingt-quatre Goede Gros.

Aulnes ſont Aulnes à Amſterdam.

livres ſont livres

COLOGNE, & *autres Villes sur les bords du Rhyn & de la Moselle.*

Je comprens ſous le nom de Cologne, toutes les autres Villes qui ſont ſcituées ſur les bords du Rhyn & de la Moſelle, parce que ce que l'on y porte & ce que l'on en tire, ſe porte auſſi à Cologne, & que c'eſt en cette Ville que ſe fait le principal commerce deſdites Riviéres.

L'on y porte:

Des Eſpiceries.

Des Sucres.

Des Fromages & autres choſes néceſſaires à la vie.

De toutes ſortes de Manufactures.

Et l'on en tire:

Du Vin en abondance.

Du

Du Canon de fer & des Boulets.
Quantité de bon Bois de cheſne en Poutres, le meilleur & le plus eſtimé de tous.

Les Livres y ſont tenus en Richedalles & Albus.
Un Richedalle vaut 78. Albus.
Un Albus douze Deniers.

Aulnes font Aulnes d'Amſterdam.

livres font livres.

CHAPITRE XV.

Du Commerce à Liége, Anvers, Bruxelles, Malines, & autres Villes de Brabant & de Flandres.

LIEGE eſt ſcituée ſur la Meuze.

Elle tire :

De toutes ſortes de Manufactures de Soye & de Laine.

Des Eſpiceries, & Drogues.

Et c'eſt par elle qu'Aix la Chapelle tire le Cuivre dont elle a beſoin pour ſa fabrique de Chaudronnerie.

Il en vient :

Des Serges en quantité.

Du Fer.

Des Cloux.

Des Canons de fer & des Boulets.

Des Mouſquets, Fuzils, Piſtolets, &c.

De toutes ſortes de Poëlleries & Chaudronneries.

Les Livres y ſont tenus en livres, ſols & deniers.

La livre vaut vingt ſols, le ſol douze deniers.

livres ſont livres à Amſterdam.

Aulnes ſont Aulnes

ANVERS.

Eſt ſcituée ſur l'Eſcaut.

Elle tire:

De toutes ſortes de Manufactures de Soye & de Laine.

Des Eſpiceries.

Et il en vient:

Des Dentelles, tant à l'Eſpagnolle pour envoyer en Eſpagne, que d'autres, dont le debit ſe fait en cette Ville.

Les Livres y ſont tenus en Livres, Schellings & Gros de Gros, comme auſſi dans toutes les autres Villes de Brabant & Flandres.

La Livre vaut vingt Schellings.

Le Schelling douze Gros.
Cent une Aulnes font cent trois Aulnes d'Amſterdam.
Cent cinq livres font cent livres à Amſterdam.

BRUXELLES

Eſt la Capitale de Brabant & des Païs-Bas Eſpagnols.

L'on y envoye :
De toutes ſortes de Manufactures.
Des Eſpiceries & Drogues.

Et il en vient :
Des Dentelles.
Des Tappiſſeries de Haute liſſe.

Les Livres y ſont tenus comme à Anvers.

Aulnes font Aulnes.
Cent cinq livres font cent livres à Amſterdam.

MALINES.

L'on y porte les mêmes Marchandises qu'à Anvers.

L'on en rapporte des Dentelles & du Fil.

Les Livres y sont tenus comme à Anvers.

Aulnes sont

Cent cinq livres font cent livres à Amsterdam.

GAND

Est la Capitale de Flandres.

L'on y porte les mêmes Marchandises qu'à Anvers.

Et l'on en tire :

Des Toiles.

Des Chanvres.

Les Livres y sont tenus comme à Anvers.

Aulnes ſont Aulnes
livres ſont livres

BRUGGES

Eſt auſſi en Flandres.

Elle tire les mêmes Marchandiſes qu'Anvers.

Et il en vient :

Des Bazins.

Des Toiles.

Les Livres y ſont tenus comme à Anvers.

Cent Aulnes y ſont cent trois Aulnes d'Amſterdam.

Cent ſix livres ſont cent livres d'Amſterdam.

LISLE

Eſt de même en Flandres, l'on en tire :

Des Toiles de Battiſte,

Des Picottes,

Des Bouracans :

Les Livres y sont tenus comme à Anvers.

Aulnes font livres font	Aulnes livres à Amsterdam.

CHAPITRE XVI.

Du Commerce en Angleterre, Ecosse & Irlande.

CE Négoce seroit beaucoup plus considérable qu'il n'est s'il étoit réciproque, mais les Anglois ne permettent point l'entrée chez eux de plusieurs sortes de Marchandises, ni même la sortie de quelques-unes, quoi qu'ils puissent tirer de la Hollande, & y apporter tout ce qu'ils veulent.

ANGLETERRE, LONDRES.

Le principal Commerce ſe fait à Londres, où il s'envoye :

Quantité de Toilles de Hollande fines,

Des Toilles à Voile,

Du Papier,

Toutes ſortes de Manufactures de ſoye, & l'on en tire :

Du Vitriol,

De la Colle,

De l'Eſtain,

Du Plomb,

Du Tabac de Virginie,

Des Sucres de la Barbade & autres Iſles,

Quantité de Draps & autres Manufactures de Laines, & quelques-unes de Soye,

Des Bas de ſoye & de laine.

BRISTOL.

L'on en tire :

Quantité de Bas de laine de toutes ſortes, & autres Manufactures,

NIEU CASTEL, ET SUNDERLANT.

L'on en tire le meilleur Charbon de terre.

ECOSSE EDIMBOURG.

L'on porte à Edimbourg qui en eſt la Capitale les mêmes marchandiſes qu'en Angleterre, & l'on en tire :

Diverſes Manufactures de Laines & particuliérement des Bas d'Eſtame en quantité,

Du Charbon de terre moindre que celui d'Angleterre.

IRLANDE.

L'on y porte auſſi les mêmes mar-

marchandises qu'en Angleterre.

DUBLIN

En est la Capitale, d'où l'on tire, comme aussi des autres Villes maritimes.

Du Bœuf salé en barils,
Du Beurre,
Du Suif,
Des Peaux de Taureau & de Vaches.

Les Livres sont tenus en Angleterre, Ecosse & Irlande, en Livres, Schelins, & Pennings Sterlins.

La Livre vaut vingt Schelins.
Le Schelin douze Pennings.
La Verge d'Angleterre est environ une Aulne trois quarts d'Amsterdam.
Cent neuf livres de Londres font

cent

cent livres à Amsterdam.

CHAPITRE XVII.

Du Commerce en France.

LEs principales Villes de France avec lesquelles cette Ville a commerce sont:

Paris,
Roüen,
Dieppe,
Caën,
S. Malo,
Nantes,
La Rochelle, l'Isle de Ré & la Riviére de Charente,
Bordeaux,
Bayonne,
Lion,
Marseille.

L'on y porte :

Des Draps de Leiden,

Camelots de poil de chévre,

Des Toilles de Hollande,

Des Eſpiceries, comme Poivre, Canelle, Géroffle, Muſcades, Gingembre, &c.

De toutes ſortes de Toilles de Cotton des Indes Orientales,

Des Laines,

Des Plumes,

De l'Eſtain,

Du Cuivre, & ouvrages de cuivre,

Du Plomb,

Du Fer tant en barre qu'en verges,

Des Barres d'Acier,

Du vif Argent,

Des Cuirs de toutes ſortes,

Des Maroquins,

Des Vaches de Rouſſi, les plus legéres & plus belles,
De la Pelterie de toutes ſortes,
Du Poil de Caſtor nommé Moſcovie,
Du Lin, & de la graine de lin,
Du Chanvre,
De la Civette, du Muſc & autres drogues Aromatiques,
De toutes ſortes de Drogues pour la teinture & pour la peinture,
De la Raiſine, Poix, Gouldran & Brai,
Des gros Mats de Navire,
Des Planches de ſapin & autres bois en poutre & ſoliveaux,
Du Merrain, Bourdille & Bourdillon,
Des Canons de bronze & de fer,
Du Salpeſtre,

Du Souffre,

Des Mousquets, Fuzils, & Pistolets,

De la Méche,

Des Epées, Piques & Hallebardes fines & tout autre Ouvrage de fer, & d'Acier,

Des cendres pour les Savonneries,

Des Huiles de Poisson, & de Lin,

Des Fromages & du Beurre,

Du Suif & de la Chandelle,

Du Tabac de Verinne,

Du Saumon, & Harangs salez,

De la Baleine,

De l'Amidon,

De toutes sortes de Cordages tant neufs que refaits,

Des Caves & Flacons,

De la Porcelaine des Indes & particuliérement des Vazes, comme

me aussi de celle de Delft,
De toutes sortes de Quincailleries, &c. Et l'on en tire, sçavoir de

P A R I S.

De toutes sortes de Manufactures de Soye,
Des Chappeaux,
Des Gands,
Des Bas de soye,
Des Points de France & à la Reine,
Diverses Merceries, &c.

R O U E N.

Des Toiles,
Des Chappeaux de Caudebec,
Du Fil à coudre.

D I E P P E.

Du Verre à Vitres,
Des Dentelles.

C A E N.

Du Papier.

S. MALO.

Du Miel,
Du Fil à coudre,
Des Toilles à voiles,
Des Bas & Chaussons de Fil.

NANTES.

Du Miel,
Du Saffran Gastinois,
Des Eauës de vie de Blois, d'Anjou, & de Poitou,
Et quelques Vins.

DE LA ROCHELLE,

Isle de Ré & Riviére de Charente.

Des Eauës de vie de Cognac & de Ré,
Des Vins de Cognac,
Du Sel de Broüage,
Papier d'Angoulesme.

BOR-

BORDEAUX.

Vins de Langon, de Grave, &c.
Eaux de vie,
Vinaigre,
Chaſtaignes,
Prunes,
Noix,
Miel,
Saffran de Languedoc,
Graine de Lin, pour faire de l'huile,
Du Papier,
Du Bois de noyer.

Il y a tous les ans deux Foires en cette Ville qui durent quinze jours. La premiére commence le premier de Mars, & la ſeconde le quinziéme Octobre, pendant leſquelles, les marchandiſes qui y entrent & qui en ſortent pour les Païs étrangers,

gers, payent moins de droits que dans les autres temps, & celles qui y viennent des villes de France, ou que l'on y porte ne payent rien.

BAYONNE.

Du Miel,
De la Graine de lin.

LION.

Des Taffetas noirs lustrez & autres Manufactures de Soye.

Il y a en cette Ville tous les ans quatre Foires, ou Payemens. La premiére, nommée les payemens des Rois qui commence en Janvier aprés la Fête des trois Rois.

La seconde, les payemens de Pâques qui commencent en Avril le jour de S. Nisiers.

La troisiéme, les payemens d'Août qui commencent le jour de S. Dominique.

Et

Et la quatriéme, les payemens des Saints qui commencent en Novembre, le jour de S. Hubert.

Le payement des Lettres de change payables dans le temps desdits payemens commence le sixiéme du mois, s'il n'est point Fête, autrement le lendemain & dure jusques à la fin du mois. Aprés quoi si la Lettre n'est payée, le Protest en doit être fait au plus tard, le troisiéme jour aprés.

MARSEILLE.

De l'Huile d'olive,
Des Olives,
Des Capres,
Du Savon,
Du Miel,
Des Amandes, Figues & Raisins,
Des Marons,

u Verd de gris,

u Pastel.

Les Livres sont tenus en toute France en Livres, Sols, & Deiers tournois.

a Livre vaut vingt sols.

Le Sol douze deniers.

Cent Aulnes de	Paris, Roüen, Dieppe, la Rochelle, Bordeaux, Lion,	font cent soixante & quinze Aulnes à Amsterdam.

Douze Cannes de Marseille font trente-cinq Aulnes à Amsterdam.

Cent livres à	Paris, S. Malo, la Rochelle, Bordeaux.	font cent livres à Amsterdam.

Cent livres poids de Vicomté de Roüen font cent quatre livres. Cent livres poids de ville de Lion font 86. livres. Cent livres poids de soye de Lion font 92$_4$ livres. Cent livres poids de Marseille font 81. livres.	à Amsterdam

Un Tonneau.	de Marchandises séches est estimé pezer 2000. livres de Vin est de quatre Bariques, ou six Tiersons. d'Eau de vie deux Pipes.

L'on donne	à Nantes 29. Veltes à la Rochelle, Cognac & Isle de Ré 27. Veltes à Bordeaux 32. Veltes	pour une Barique d'Eau de vie.

CHA

CHAPITRE XVIII.

Du Commerce en Espagne.

L'On négocie en Espagne :
A Cadix,
A Seville,
A Mallaga,
A Bilbao.
A Valence,
A S. Lucar,
A Alicant,
A Majorque,
A Allematte, &c.

L'on y porte des Dentelles d'Anvers à l'Espagnolle,

Toutes sortes d'Espiceries, particuliérement de la Canelle,

De la Cire jaune, & blanche,

De toutes sortes de Manufactures

de ce Païs d'or, d'argent, de ſoye, & de laine,

Des Vaches de Rouſſi,

Des Toiles blanches,

Des Bas de laine d'Ecoſſe, noirs & de toutes couleurs, tant pour hommes que pour femmes,

Des Grains lors qu'il y eſt cher,

De la Quincaillerie de Nuremberg & de Liége, &c.

Des Toiles des Indes, nommées Guinées, que l'on fait teindre ici, qui ſe nomment en Eſpagne Hollandillas,

Des Bouracans,

Toilles de Cambray, des Picottes de Liſle, & l'on en tire, ſçavoir:

DE CADIX.

Des Perles,

Des Reaux, des lingots d'or & barres d'argent,

De l'Indigo, Guatimalo & Lauro,
De la Cochenille, du Cacao,
Du Tabac de Verine en Canastres,
Du Quinquina & autres drogues,
De la Salsepareille, du Sel,
Des Peaux de Taureau & de Vache de Cartagene, Havana, Mexeque, & S. Domingo,
Des Laines de toutes sortes.

DE SEVILLE.

Des Huiles d'olive,
Des Laines de toutes sortes.

DE MALLAGA.

Des Huiles d'olive,
Des Olives,
Raisins longs & ronds,
Des Figues,
Des Vins de Malaga & de Xeres.

DE BILBAO.

Du Fer,
Des Laines,

Du Saffran.

DE VALENCE.

Des Amandes.

DE S. LUCAR.

Du Sel.

D'ALICANT.

Du Vin,

Du Savon,

De l'Anis.

DE MAJORQUE.

De l'Huile d'olive.

D'ALLEMATE.

Du Sel.

Les Livres ſont tenus en Eſpagne en Reales de Plata & Maravedis.

Un Ducat vaut 375. Maravedis.

Un Realle de Plata 34. Marevedis.

Quatrevingt à quatrevingt - un Varras ſont cent Aulnes d'Amſterdam.

Un

Un Arobe rend vingt-cinq livres à Amſterdam.

CHAPITRE XIX.

Du Négoce dans l'Amérique Eſpagnolle.

COmme il eſt défendu ſur peine de la vie à toutes ſortes de perſonnes, à la réſerve des Eſpagnols naturels, de trafiquer dans les Terres de l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne en Amérique, je ne m'étendrai point ſur ce Négoce : je dirai ſeulement que les Négocians Hollandois & autres qui ont des marchandiſes à Cadix, leſquelles ils n'ont pû vendre, lors du depart des Galions, qui partent ordinairement de Cadix tous les ans, vers les mois de Mars & d'Avril, les

confient en commiſſion à deux ou trois Eſpagnols qui s'embarquent ſur leſdits Galions, pour en faire la vente ordinairement à Puerto Bello, où ſe tient la Foire, & où elles ne ſont pas cependant toûjours bien venduës, cela dépendant de la quantité qu'ïl y en a & de l'argent & marchandiſes que les Pérugiens & ceux de Lima, & de Panama, & autres Indiens y apportent; car ſi ce qu'ils y apportent eſt plus conſidérable en valeur, que les marchandiſes que les Galions y ont apportées, le Négoce ſera infailliblement trés-avantageux, parce que ces Indiens ne rapportent jamais rien de leur argent ou marchandiſes chez eux, achetant plûtôt quand ils ne peuvent trouver les cho-

choſes qu'ils voudroient, celles qu'ils rencontrent. Et au contraire lors que les marchandiſes qui y ſont portées par les Galions, montent à plus que celles des Indiens, les Commiſſionnaires qui tâchent de ſe défaire de leurs marchandiſes ſont obligez de lâcher la main, à moins que ce ne ſoit quelque marchandiſe abſolument néceſſaire, comme les Toiles ſur leſquelles il y a trés-rarement à perdre, ou de quelques autres dont il y en ait peu.

L'on y porte de toutes les marchandiſes qui s'envoyent à Cadix, & l'on en tire :

Des Lingots d'or,

Barres d'argent,

Piéces de huit, & Vaiſſelle d'argent,

In-

Indigo, Gaatemalo, & autres,
Cochenille,
Cacao,
Quinquina,
Bois de Campesche,
Du Tabac de Verines,
Des perles,
Des Laines de Vigongne, &c.

Le même Commerce se fait aussi dans la nouvelle Espagne, Buenos Aires, & la Vera Crux.

CHAPITRE XX.

Du Commerce en Portugal.

L'On envoye de ce Païs à Lisbonne Capitale du Portugal, car c'est-là où se fait presque tout le Négoce, & quelque peu à Port à Port.

De toutes ſortes de Manufactures tant de Soye, de Laine, que de Fil,

Quelques Merceries, & l'on en tire, ſçavoir,

DE LISBONNE.

Des Sucres de diverſes ſortes, rafinez & à rafiner,

Du Tabac de Breſil,

Du Bois de Fernamboec, de Campêche, & autres pour la teinture,

Des Peaux de Taureaux & Vaches du Breſil,

Du Sumac,

Des Laines,

Du Cotton,

Des Olives,

De l'Anis,

Des Raiſins,

Des Figues,
Du Gingembre,
De l'Indigo,
Des Ecorces de citron & autres Confitures,
Du Vin,
De l'Huile d'olive,
Des Oranges & Citrons,
Des Perles, Diamans & Emeraudes,
Des Drogues Médecinales.

DE PORT A PORT.

Du Vin.

DE S. UBES.

Du Sel.

DE MADERE ET FAYAL.

Du Vin,
Des Confitures,
Des Sucres.

Les Livres ſont tenus en Portugal en Rees.

Une Croiſade vaut 400. Rees.

Les Lettres de change y doivent être payées au plus tard le quatorziéme jour aprés l'échéance.

Les Etoffes & Toiles y ſont meſurées en deux maniéres, deſquelles l'une eſt nommée Covado, & l'autre Varra.

Cent Covados } font cent Aulnes d'Amſterdam.
61. Varras }

DES POIDS.

L'Arobe eſt 32. livres qui rend ici de 28. à 29. livres.

Le Quintal quatre Arobes qui rendent ici environ 116. livres.

Le cent eſt cent livres, qui rend 93. à 94. livres à Amſterdam.

De la Meſure du Sel.

Le Sel ſe vend au Muis, dont les 4. font un Laſt, & 7. Laſt un cent de Sel de ce Païs.

De la Mesure des Grains.

Les Grains se vendent à l'Alquere dont les 4. font une Fangue 15. Fangues font un Muis, & 4. Muis un Last.

De la Mesure de l'Huile d'olive.

L'Huile d'Olive se vend à l'Almouder, 26. Almouder font une Pipe, un Almouder est 12. Canoder.

Le Canoder différe fort peu de la Mengelen de cette Ville.

CHAPITRE XXI.

Du Commerce en Italie, dans la Mer Méditerranée & au Levant.

CE Commerce se fait en quelque maniére sous la conduite d'u-

l'une Chambre de Direction du Commerce du Levant, & Navigation de la Mer Méditerranée établie en cette ville d'Amſterdam, qui a droit d'inſpection ſur tous les Vaiſſeaux qui entreprennent ce Voyage & qui ne peuvent être moins forts que de vingt à vingt-quatre piéces de canon, & ſoixante à ſoixante & dix hommes d'équipage. Il part de cette Ville trois ou quatre Flottes par an pour ladite Mer, accompagnez du moins de deux Vaiſſeaux de guerre de quarante-cinq à cinquante canons, qui vont de Port en Port dans toute l'Italie décharger & recharger enſuite au lieu de leur deſtination au Levant. Le temps qu'ils doivent reſter dans chaque Port eſt toûjours

jours limité avant leur départ par un Réglement de ladite Direction. Les Vaisseaux qui sont destinez pour Venize ne vont guéres qu'en cette Ville : mais les autres passent souvent à Marseille, Gennes, Livorne, Naples, & Messine, puis se partagent pour les lieux du Levant où ils sont destinez, comme Alexandrette, Smirne, & Alep.

GENNES.

Les marchandises que l'on y envoye sont :

Poivre,
Geroffle,
Muscade,
Canelle,
Porcelaine des Indes,
Toiles peintes des Indes,
Cinabre, ou Vermillon,

Dents d'Eléphant, ou Yvoire,
Vaches de Roussi,
Garences,
Cuivre,
Fer de Suéde,
Estain,
Plomb,
Fanons de Baleine,
Gouldran,
Draps & Serges,
Toiles,
Camelots,
Fil de Flandre,
Stockvis,
Harangs & Saumon salez,
Musc & Civette, & l'on en rapporte:
Des Draps de soye, Velours pleins & façonnez,
Tabis, Damas, Satins, Soyes, &

& de toutes ſortes d'Etoffes de ſoye,
Draps d'or & d'argent,
Points à l'éguille,
Gands,
Papier,
Savons,
Huiles,
Ris,
Olives,
Confitures de toutes ſortes,
Limons, ou Citrons,
Figues,
Anchoix,
Amandes,
Crême de Tartre d'Italie,
Fromages de Parme,
Toutes ſortes de drogues du Levant,
Marbre blanc en quarreaux & tables,

Huile de Jaſmin.

Les Livres y ſont tenus en Piaſtres, que l'on diviſe par 20. & 12.

Un Piaſtre vaut cinq livres.

La livre vingt ſols.

L'on meſure à Gennes avec la Canne de dix Palmes & demie que l'on nomme Canne groſſe, & avec la Canne de neuf Palmes, nommée Canne commune.

$277\frac{7}{9}$ Palmes ou $26\frac{4}{9}$ Cannes groſſes ou $30\frac{8}{9}$ Cannes communes	font cent Aulnes d'Amſterdam.

L'on y peze avec cinq ſortes de poids.

Le premier eſt appellé gros poids avec lequel on peze à la Douanne toutes ſortes de marchandiſes qui y entrent, & qui

payent les droits ſur le pied dudi[t]
Poids.

Le ſecond eſt nommé Poids d[e]
la Caiſſe, duquel on ſe ſert pou[r]
pezer en gros les Piaſtres & autre[s]
Eſpéces d'argent.

Le troiſiéme s'appelle Cantar[o]
commun, duquel on ſe ſert pou[r]
pezer les Marchandiſes groſſié-
res.

Le quatriéme eſt nommé Balan-
ce groſſe auquel l'on peze & ven[d]
les ſoyes cruës & non manufactu-
rées.

Et le cinquiéme eſt nommé Ba-
lance legére, duquel on ſe ſert e[n]
l'achat & vente des Marchandiſe[s]
fines.

90$\frac{4}{5}$ Rotoli, ou livres Poids gros,	font chacun cent livres d'Amsterdam.
100. Rotoli poids de Caisse,	
102. Rotoli Cantaro commun,	
144. livres Balance grosse,	
153. livres Balance légére,	

Les grains y sont mesurez par Mine, Quarte & Gombette.
Une Mine fait huit Quartes.
Une Quarte douze Gombettes.

25 Mines & demie	font chacun un Last à Amsterdam.
204 Quartes	
2448 Gombettes	

MILAN.

L'on y envoye par Gennes les mêmes Marchandises qu'à Gennes, & l'on en tire par la même voye:

Des

Des Soyes Organſin,
Fil d'or trait & filé,
Des Tabits & autres Manufactures de Soye.

Les Livres y ſont tenus en Livres, ſols & deniers.

La livre vaut vingt ſols, le ſol douze deniers.

Il y a deux ſortes de Monnoye, l'une de change & l'autre courante.

La Piſtolle y vaut toûjours dix-ſept livres cinq ſols de change, & le Ducaton cent quinze ſols.

Mais en Monnoye courante la Piſtolle y vaut autour de dix-neuf livres, & le Ducaton de ſix livres ſix ſols.

$138\frac{1}{2}$ livres font 100 livres	à Amſterdam.
$110\frac{1}{2}$ Braſſes y font 100 Aulnes.	

RO-

ROME.

L'on y envoye par Gennes les mêmes Marchandiſes que celles qui ſont ſpécifiées en l'article de Gennes, & l'on en tire par la même voye, ou celle de Livorne:

De l'Anis,

De l'Alun,

Des Gands parfumez,

Du Tabac en poudre,

L'on meſure à Rome à Cannes de huit Palmes, & à Braſſes de trois Palmes & demie.

$374\frac{1}{2}$ Palmes	font cent Aulnes d'Amſterdam.
107 Braſſes de $3\frac{1}{2}$ Palmes	
$46\frac{13}{16}$ Cannes de 8 Palmes	

Cent quarante livres y font cent livres d'Amſterdam.

L'on y meſure le grain par Rubby.

Dix Rubbis trois quarts font un Laſt à Amſterdam.

Les Livres y ſont tenus en deux maniéres: en Ecus courans de dix Julles, & le Julle de dix Bajoches: & en écus d'or d'Eſtampes de vingt ſols, & le ſol douze deniers.

LIVORNE.

L'on y envoye les mêmes Marchandiſes qu'à Gennes, tant pour y être debitées que pour les autres Villes de Toſcane, comme Florence & Piſe, & même pour Lucques, celles qui ſont propres pour le Levant s'y debittent mieux qu'en aucun autre Port d'Italie à cauſe des occaſions des Vaiſſeaux qu'il y a fort ſouvent pour Smyrne & Alexandrette.

L'on en tire:

Du Caffé en féves,
Du Cotton,
Fil de Cotton,
Des Soyes,
Alun & Anis de Rome,
Lacque fine,
Toutes ſortes d'Eſſences odoriférantes,
De toutes Drogues & Marchandiſes du Levant.

Cette Ville ſert d'entrepos pour la plus grande partie des Marchandiſes fines que l'on tire du Levant, leſquelles y ſont déchargées & envoyées de là par terre en cette ville d'Amſterdam.

Les Livres y ſont tenus en Piaſtres diviſées par vingt & par douze. Une Piaſtre y vaut ſix livres, la livre vingt ſols.

Un Ducat d'or ſept livres dix ſols.
Un Ducat ſept livres,
Une livre un Julle & demi.

L'on ſe ſert dans toute la Toſcane de deux différens Poids que l'on nomme, l'un poids gros & poids leger.

95 livres Poids gros } font cent livres
140 livres Poids leger } d'Amſterdam.

L'on y meſure à Cannes de huit Palmes, & à Braſſes de deux Palmes.

Cent Palmes de Drap ou Etoffe de laine, font cent un Palmes & demi, Etoffe de ſoye.

$234\frac{2}{19}$ Palmes Draps de laine,
$117\frac{1}{19}$ Brasses de 2 Palmes ditto,
$29\frac{5}{19}$ Cannes de 8 Palmes ditto,
} font cent Aulnes d'Amsterdam.

$238\frac{2}{7}$ Palmes de Draps de soye,
$119\frac{1}{7}$ Brasses de 2 Palmes ditto,
$29\frac{11}{14}$ Cannes de 8 Palmes ditto,
} font cent Aulnes d'Amsterdam.

Les Grains y sont mesurez par Rubbi, Ruggy, Sacchi, Starra. Le Starra péze ordinairement cinquante-quatre livres,

$10\frac{3}{4}$ Rubby, ou $11\frac{1}{3}$ Ruggy, ou $41\frac{4}{31}$ Sacchy, ou $112\frac{7}{8}$ Starra	font un Laſt à Amſterdam.

F L O R E N C E.

L'on y envoye les mêmes Marchandiſes qu'à Gennes, par la voye de Livorne,

Et l'on en tire :

Des Taffetas & autres Manufactures de ſoye,

Des Soyes.

Les Livres y ſont tenus en Ecus diviſez par vingt & par douze.

Et en livres, ſols & deniers, la livre de vingt ſols, le ſol de douze deniers.

L'Ecu y vaut ſept livres dix ſols.

Le Poids, Aunages, & Meſures

res, y ſont comme il eſt dit dans l'article de Livorne.

L'Argent s'y vend à livres, onces, deniers & grains.

La livre eſt de douze onces,

L'once de vingt-quatre deniers,

Et le denier de vingt-quatre grains.

LUCQUES.

L'on y envoye par Livorne les mêmes Marchandiſes qu'à Gennes.

Et l'on en tire:

Des Olives,

Des Soyes,

Et des Etoffes de ſoye.

Les Livres y ſont tenus en livres, ſols & deniers.

La Livre vaut vingt ſols, le ſol douze deniers.

Et en Ecus de ſept livres dix ſols diviſez par vingt ſols, & le ſol douze deniers.

Il y a deux sortes de Poids.

$94\frac{1}{3}$ Rottoly ou livre Poids gros, $141\frac{1}{2}$ livres Poids leger,	font cent livres à Amsterdam.
114 Brasses Draps & Etoffes de laine, $119\frac{1}{7}$ Brasses draps & étoffes de soye,	font cent Aulnes à Amsterdam.

Les grains y sont mesurez par Stara.

Cent dix-neuf Stara font un Last à Amsterdam.

N A P L E S.

L'on y envoye les mêmes Marchandises qu'à Gennes, & l'on en tire:

Des Soyes,

Des Etoffes de soye,

Des Huiles de la Pouille,
Huile de Laurier,
Du Souffre,
De la Manne de Calabre,
Du Romarin,
De l'Anis,
Des Raiſins ſecs excellents,
Des Raiſins de Corinthe,
De la Crême de Tartre,
Des Figues & des Olives,
Du Savon trés-eſtimé,
Des Camiſolles de ſoye,
Toutes ſortes d'Eſſences odoriférantes.

Les Livres y ſont tenus en Ducats, Taris & Grains.
Un Ducat vaut cinq Taris,
Un Tary vingt Grains.

L'on s'y ſert de deux Poids, l'un nommé poids gros, & l'autre poids leger.

$54\frac{2}{7}$ Rotoli ou livre gros Poids,
152 livres Poids leger, } font cent livres à Amsterdam.

Toutes les Etoffes tant de soye que de laine sont mesurées avec la Canne de huit Palmes.

$261\frac{13}{20}$ Palme, ou
$31\frac{11}{16}$ Canne de huit Palmes, } font cent Aulnes à Amsterdam.

Le Grain y est mesuré par Carro qui contient trente-six Tomolo, & un Tomolo peze quarante Rotoli, ou livres gros poids.

$1\frac{91}{180}$ Carro
$54\frac{1}{5}$ Tomolo } font un Last d'Amsterdam.

MESSINE

Est la Capitale de Sicile, l'on y

rte les mêmes Marchandiſes
'à Gennes, mais il y a bien moins
 conſomption.

L'on en tire comme auſſi de Parme,

u ſouffre,

es Soyes,

e la Crême de Tartre,

es Eponges fines,

t des Grains quand il y en a en abondance.

Les Livres y ſont tenus en Onces, Taris, Grains & Piccioli.

Jne Once vaut trente Taris,

Jn Tari vingt Grains, & un Grain ſix Piccioli.

L'on y peze à deux poids, l'un nommé poids gros, & l'autre poids leger.

$70\frac{2}{5}$ Rotoli ou livre gros poids,	font livres d'Amſ dam.
154 livres poids leger,	

L'on y meſure à Cannes de h Palmes.

$266\frac{22}{25}$ Palmes	font cent Aulnes à A terdam.
$33\frac{9}{25}$ Cannes	

Les Grains y ſont meſurez p Salme, Tomolo & Mondili, qu tre Mondili font un Tomolo, ſeize Tomolo font un Salme.

$10\frac{5}{7}$ Salme	font un Laſt d'Ar terdam.
$171\frac{3}{7}$ Tomolo	
$685\frac{5}{7}$ Mondily	

VENIZE.

L'on y envoye les mêmes Ma chandiſes qu'à Gennes, except

e Cuivre & le Fer, & de plus les Draps de Hollande qui y sont de ontrebande,

L'on en tire :

Du Ris,
Des Raisins de Corinthe,
Des Glaces de miroir,
Des Points,
Du Papier,
Toutes sortes de Verreries,
Des Gands,
Des Tabattiéres,
Toutes sortes d'Etoffes de soye, & Soyes,
Terre verte de Veronne,
Crême de Tartre,
Huile & Olives de Veronne,
Toutes sortes de Drogues du Levant,
Lacque fine,

Or-

Orpiment,
Anis,
Souffre,
Acier trés-fin,
Térébentine.

Les Livres y sont tenus en trois différentes Espéces.

En Ducats & Gros de Banque, le Ducat de vingt-quatre Gros.

En Ducats & Gros courans, le Ducat de vingt-quatre Gros.

Et en Livres, la Livre vingt sols.

Un Ducat courant vaut six livres quatre sols courant.

Un Ducat de Banque vingt p. c. $\frac{0}{0}$ plus que le Ducat courant.

L'on s'y sert de deux sortes de Poids, l'un nommé gros poids, & l'autre poids leger.

102 livres Poids gros, 161 liv. Poids leger,	font cent livres à Amſterdam.

L'on y meſure par Braſſes. $106\frac{1}{4}$ Braſſes Draps ou Etoffes de ſoye, Toiles & Points, font cent Braſſes Draps, ou Etoffes de laine.

$102\frac{7}{9}$ Braſſes Draps de ſoye $96\frac{15}{16}$ Braſſe Draps de laine	font cent Aulnes à Amſterdam.

Les grains y ſont meſurez par Stara & Quartes.

Un Stara fait quatre Quartes,

Une Quarte de farine péze poids gros trente-trois livres, & un Stara cent trente-deux livres.

$35\frac{1}{5}$ Stara, $40\frac{4}{5}$ Quartes	font un Laſt à Amſterdam.

BO-

BOLOGNE.

L'on y envoye par Venize une partie des Marchandises mentionnées dans l'Article de Gennes.

Et l'on en tire par la même voye:

Des Soyes Organsin & autres,

De toutes sortes de Manufactures de soye,

Des Saussissons,

Des Savonnettes.

Les Livres y sont tenus en livres, sols & deniers.

La livre vaut vingt sols, le sol douze deniers,

L'Ecu y vaut quatre livres cinq sols,

Cent trente-trois livres y font cent livres à Amsterdam.

Il y a deux sortes de Brasses, l'une pour mesurer les Etoffes de laine,

ne, & l'autre pour celles de ſoye.

$108\frac{5}{8}$ Braſſes Etoffes de laine, 116 Braſſes Etoffes de ſoye,	font cent Aulnes d'Amſterdam.

SMIRNE, CONSTANTINOPLE, ET CHIPRE.

L'on y porte, comme auſſi dans les autres Villes du Levant :
De l'argent en Eſpéces,
Quantité de Drapperies,
Et l'on en tire :
Des Soyes,
Du Poil de Chévre,
Du Cotton de Chipre & d'Acre,
Du fil de Cotton,
De l'Alun,

Les Livres y ſont tenus en Leuw Daelders, ou Daelders au Lion, & Mines. Un

Un Dalder au Lion vaut quatre-vingt Mines,

La Piaſtre y vaut ordinairement neuf pour cent plus que la Dalder au Lion.

Trois Piéces de vingt-huit ſols de Hollande, deux Dalder au Lion.

Un Sequin de Venize $2\frac{1}{2}$ Dalder au Lion.

Un Ducat d'or $2\frac{1}{4}$ Dalder.

L'on y péze à quatre ſortes de Poids nommez Cantaer, ou Quintal, Batman, Cheques & Okes.

Un Quintal eſt cent Rottel, ou quarante-cinq Okes.

Un Batman ſix Okes,

Un Cheques deux Okes,

Un Rottel cent quatrevingt Dragmes.

Un Okes quatre cens Dragmes, qui

qui font $2\frac{1}{2}$ livres à Amſterdam.

L'Aulne y eſt nommée Pic. Cent deux Pics font cent Aulnes à Amſterdam.

ALEXANDRETTE ET ALEP.

Il y a trois ſortes de Poids, nommez Rottel, la Rottel avec laquelle l'on y péze les cottons, laines & groſſes marchandiſes, eſt de ſept cens vingt Dragmes, qui rendent à Amſterdam $4\frac{1}{2}$ livres.

La Rottel pour pezer les Soyes de Perſe eſt de ſix cens quatrevingt Dragmes, qui rend à Amſterdam $4\frac{1}{4}$ livres.

La Rottel pour pezer les Soyes blanches du Païs eſt de ſept cens Dragmes, & rend à Amſterdam quatre livres ſix onces.

L'Aul-

L'Aulne y eſt nommée Pic & eſt la même qu'à Smirne.

S E Y D E.

Il y a deux ſortes de Poids nommez Rottel, ou Damaſquin, & Acre.

La Rottel, ou Damaſquin auquel ſont pezées les Soyes & Cottons filez eſt de ſix cens Dragmes, & rend à Amſterdam $3\frac{3}{4}$ livres.

L'Acre avec lequel l'on péze les groſſes Marchandiſes, rend à Amſterdam $4\frac{4}{5}$ livres.

Le Pic en eſt auſſi l'Aulne.

ALEXANDRIE, ROSSETTE.

Les Poids y ſont nommez Rottel & Cantaer.

Le Cantaer ou Quintal eſt de cent Rottel, qui rend à Amſterdam cent vingt livres.

L'Aulne y eſt auſſi nommée Pic, & eſt ſemblable à celle de Smirne.

LE GRAND CAIRE.

L'on y péze au Quintal & à Rottels.

Le Quintal eſt de cent Rottels, qui rendent à Amſterdam quatrevingt-huit livres.

Le Pic en eſt auſſi l'Aulne.

BIBLIOTHÈQUE DE ... INVALIDES

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. I. *De la Banque & de ce que doivent observer ceux qui y veulent mettre leur argent.* 1

CHAP. II. *Des lieux où la ville d'Amſterdam a Change ouvert, des Traitez & Remiſes, & comment la valeur en eſt payée.* 11

CHAP. III. *Ce que doivent obſerver ceux qui ont des Lettres de change à recevoir en cette Ville.* 23

CHAP IV. *Des Manufactures établies tant en cette Ville qu'és autres villes de Hollande.* 40

CHAP. V. *Des Poids, des Meſures, & des Monnoyes dont l'on ſe ſert en cette Ville, avec un Tarif des droits que les Marchandiſes doivent au Poids.* 47

CHAP. VI. *Du Lombart, ou Banque de Preſt.* 71

CHAP. VII. *De la Compagnie des Indes Orientales.* 77

CHAP. VIII. *De la Compagnie des Indes Occidentales.* 91

CHAP. IX. *De la Peſche de la Baleine.* 103

CHAP. X. *Du Commerce en Moſcovie ; Du temps que les Vaiſſeaux partent pour ce Voyage*

&

& en reviennent ; Et ce que l'on en rapporte. 105

CHAP. XI. *Du Commerce de Norwegue.* 110

CHAP. XII. *Du Commerce dans la Mer Baltique.* 115

CHAP. XIII. *Du Commerce à Breslauw, Hambourg, & Brêmen.* 130

CHAP. XIV. *Du Commerce à Franckfort sur le Mein, à Leypsick, Cologne & autres Villes sur le Rhyn, & sur la Moselle.* 136

CHAP. XV. *Du Commerce à Liége, Anvers, Bruxelles, Malines, & aures Villes de Brabant & de Flandres.* 145

CHAP. XVI. *Du Commerce en Angleterre, Ecosse & Irlande.* 151

CHAP. XVII. *Du Commerce en France.* 155

CHAP. XVIII. *Du Commerce en Espagne.* 166

CHAP. XIX. *Du Négoce dans l'Amérique Espagnole.* 170

CHAP. XX. *Du Commerce en Portugal.* 173

CHAP. XXI. *Du Commerce en Italie, dans la Mer Méditerranée & au Levant.* 177

Fin de la Table.